

La Croix-Rouge suisse pendant la mobilisation 1914–1919



94

Rapport de la Croix-Rouge suisse

sur son

Activité pendant la mobilisation

1914-1919

Les pages qui suivent n'ont pas la prétention de reproduire dans tous ses détails l'activité multiple de la Croix-Rouge suisse pendant l'époque de la grande guerre; la diversité de ses prestations a été trop considérable et la place dont nous disposons ici est trop restreinte pour nous permettre un tel travail. En outre, nous avons continuellement tenu au courant une grande partie de la population sur les interventions de la Croix-Rouge pendant cette période mémorable, soit dans nos périodiques, soit dans la presse quotidienne, de sorte qu'il ne peut s'agir ici que de donner un aperçu général, sans suite chronologique exacte, de toute notre activité de 1914 à 1919.

En commençant ce travail nous avons un autre but encore: les rapports ne doivent pas seulement rappeler fidèlement les faits tels qu'ils se sont déroulés, mais il y a lieu de présenter ces faits de manière à ce qu'on en puisse tirer des indications précieuses, des leçons pour l'avenir. De cette façon il sera possible de s'épargner à l'avenir des pertes de temps et de matériel, alors que nous avons été obligés de faire nos expériences et de corriger nous-mêmes des erreurs et des fautes commises.

Pour la première fois, en effet, la Croix-Rouge suisse s'est trouvée en contact avec la guerre; pour la première fois elle a dû s'entremettre entre des nations belligérantes. Il est vrai que lors de la guerre des Boers déjà, et pendant celle des Balkans aussi, nous avons eu l'occasion de servir les principes posés par Henri Dunant. Les mesures prises alors par le secrétaire général en fonctions —

feu le Dr W. Sahli — nous ont fourni des indications utiles que nous avons été heureux de pouvoir appliquer.

Mais la situation se présentait cette fois-ci d'une façon d'autant plus délicate que les circonstances politiques de notre pays étaient plus incertaines. Ce fut le cas spécialement au début de la guerre, alors que nous pouvions craindre que la Suisse aussi serait entraînée dans le conflit universel. Cette considération nous a imposé une certaine retenue et a mis pendant longtemps un frein à toute action de secourisme de notre part en faveur d'autres peuples, parce que nous nous sommes trouvés longtemps en présence de cette troublante question : Qui sait si nous n'allons pas avoir besoin de nos secours volontaires pour notre peuple lui-même?...

Préparations à
la guerre

Nous répondons au cours de ce rapport à la question de savoir si notre Croix-Rouge nationale était prête pour la guerre dès avant la mobilisation de nos milices. Nous pouvons cependant affirmer d'ores et déjà qu'il nous a été possible de répondre promptement aux exigences qui nous incombèrent au début de la mobilisation de guerre. Le personnel, colonnes de transports et détachements d'infirmières, fut prêt à marcher deux jours avant la mobilisation; nous disposions de fortes sommes d'argent liquide, et la collecte en espèces et en matériel — comme aussi la question du personnel auxiliaire — avait été préparée de telle façon qu'elle put entrer en scène avant même que la mobilisation initiale fut terminée.

Notre Croix-Rouge n'avait pas reçu d'autres indications; la création et l'organisation d'hôpitaux que nous considérions comme une tâche bienvenue, avaient été déclinées; il en fut de même pour l'achat de matériel hospitalier. Une préparation dans ce sens ne rentrait donc pas dans le cadre des tâches qui nous étaient dévolues.

A la veille de la mobilisation.

Séance de la
Direction de la
Croix-Rouge

Immédiatement après la déclaration de guerre de l'Autriche à la Serbie, le bureau de la Direction fut réuni le 31 juillet 1914. On y décida la convocation des membres de la Direction pour le dimanche 2 août.

Pendant les jours précédents, des jalons avaient été posés en vue d'une collecte éventuelle, et des ordres de marche destinés aux colonnes et aux détachements avaient été préparés.

Lors de la réunion du 2 août, il fut tout d'abord pris acte de la mobilisation de la Croix-Rouge. De ce fait, la Croix-Rouge suisse passait sous les ordres du *médecin en chef de la Croix-Rouge*, *M. le colonel Bohny*, qui prenait ainsi la place réservée en temps de paix à la Direction.

Le Comité central avait déjà retiré de la Banque cantonale de Berne les sommes dont disposait le compte courant de la Croix-Rouge suisse, et celles qu'il avait été possible de réaliser immédia-



Colonel Bohny, médecin en chef de la Croix-Rouge suisse

tement, de sorte que le médecin en chef de la Croix-Rouge disposait déjà ce jour-là d'environ 140,000 fr. Comme on prévoyait que cette somme serait insuffisante, la Direction donna son approbation à l'organisation d'une collecte nationale, ainsi qu'aux appels et aux articles de journaux qui devaient la recommander au public.

Il fut aussi décidé de réunir, en dehors de l'argent de la collecte, des dons en nature, puisqu'on ne pouvait savoir encore dans quelle mesure il serait nécessaire de venir en aide à des soldats suisses blessés ou malades.

La Direction émit en principe le vœu que les sommes et le

matériel à réunir ne devaient revenir qu'à des troupes suisses, mais une intervention en faveur des Etats belligérants fut aussi discutée. Fallait-il prévoir l'envoi d'ambulances, de personnel et de matériel à certains Etats? Des difficultés résultant des conséquences de pareilles interventions se présentèrent dès l'abord: il eut été contraire aux principes de la stricte neutralité que la Suisse s'imposait, de fournir de l'aide dans une direction seulement, et, d'autre part, les moyens nous manquaient pour organiser une action de secours sur une plus large base; enfin, et cette éventualité pesait lourdement dans la balance, une intervention armée de la Suisse était loin d'être exclue à ce moment-là, puisque nos frontières se trouvaient menacées, disait-on en haut lieu.

Ces considérations, pour autant qu'elles se rapportaient à la ligne de conduite que devait se tracer la Croix-Rouge suisse pendant toute la durée de la mobilisation, se sont parfaitement justifiées dans la suite, de sorte que le médecin-chef de notre Croix-Rouge put se conformer en général aux principes posés par la Direction sortant de charge, quant à l'attribution des sommes fournies par la collecte.

Les choses se présentèrent différemment lorsque, beaucoup plus tard, notre pays, notre Croix-Rouge en particulier, dut entreprendre des tâches internationales dont le caractère nettement humanitaire est incontestable. Nous faisons allusion ici au rapatriement d'invalides de guerre et aux transports d'internés en Suisse; ces interventions, de nature absolument neutre, et qui se sont déroulées sur notre propre territoire, ont reçu l'approbation enthousiaste non seulement de la Direction mais de notre population tout entière.

Lors de cette séance du 2 août, la Direction a suspendu ses travaux pour une durée de près de cinq années; ses membres ont cependant été réunis 6 fois pendant la période de mobilisation de nos troupes, sur la convocation du médecin en chef de la Croix-Rouge, qui désirait les mettre au courant de son activité. Ce n'est qu'après la démobilisation, soit le 19 juillet 1919, que le Comité central a repris la direction générale des affaires de la société.

Organisation intérieure.

Le médecin en chef de la Croix-Rouge est entré en fonction le 3 août. La lourde tâche de présider aux destinées de la Croix-

Rouge fut assumée par le colonel *Bohny*, dès longtemps membre de la Direction et président de la Commission des transports. Il avait été nommé à ce poste par décision du Conseil fédéral en date du 16 août 1912.

Aux termes des statuts de la Croix-Rouge suisse, le médecin-chef de cette institution prend en mains la direction des affaires et doit assumer aussi les compétences attribuées en temps de paix à l'assemblée des délégués. Militairement il est placé sous les ordres du médecin territorial en chef, soit du Département militaire. Il n'a touché comme unique indemnité, et jusqu'au jour de son licenciement, que la solde de son grade. Madame *Bohny* lui a servi de secrétaire particulier, à titre gracieux. Le travail incombant au colonel *Bohny* fut particulièrement considérable pendant les six mois qu'il eut à diriger — à côté de la Croix-Rouge — le bureau du médecin en chef territorial.

Dans le but de maintenir un contact constant avec les organes de l'armée, le colonel *Bohny* fut invité à assister aux rapports présidés par le médecin d'armée; ces rapports furent très fréquents au début, parfois même bi-quotidiens. Dans la suite ces réunions s'espacèrent et furent même supprimées; il en est résulté que les organes de la Croix-Rouge ont été peu tenus au courant sur des questions concernant leur collaboration, ce qui n'a point facilité notre œuvre d'assistance aux troupes.

Le bureau du médecin en chef de la Croix-Rouge fut installé dans une pièce de l'appartement occupé par le Secrétariat général, puis dans les locaux du D^r *Sahli*. Avec l'augmentation de personnel devenu nécessaire et le matériel qui s'amoncelait, nos locaux devinrent bientôt insuffisants, ce qui nous obligea à en chercher de plus spacieux. Le déménagement à la rue des Cygnes se fit le 1^{er} mai 1917. Nous n'avons reçu aucune indemnité du Département militaire pour les forts loyers que nous avons eu à payer tant pour notre nouveau bureau que pour nos dépôts de matériel.

Statutairement, le personnel du Secrétariat général passe sous les ordres du médecin en chef de la Croix-Rouge et forme son bureau. Le D^r *W. Sahli*, alors secrétaire général, prit les fonctions de chef de service jusqu'à sa retraite motivée par la maladie en automne 1915; il fut secondé par le *Major Ischer*, adjoint au secrétariat. Comme les statuts ne prévoient pas le remplacement du

Attribution
du personnel

secrétaire général pendant une mobilisation, ce fut le secrétaire-adjoint qui eut à cumuler ces fonctions.

Nous avons considéré qu'il était de notre devoir de nous occuper dans la mesure de nos moyens, même pendant la mobilisation, des œuvres de paix auxquelles se consacrait la Croix-Rouge suisse, afin de ne pas perdre des résultats acquis; ce travail absorbant joint aux tâches multiples soulevées par la mobilisation, obligèrent le médecin en chef de la Croix-Rouge d'adjoindre à son



De gauche à droite: Le colonel Dr Bohny; le Dr Sahli, secrétaire général; le major Dr Ischer, adjoint; M. Michel, comptable

bureau un certain nombre d'officiers dont la solde fut toujours servie par le Département militaire. A tour de rôle les officiers dont les noms suivent se sont aimablement offerts: le capitaine *Ecklin* de Bâle, le major *Miéville* de St-Imier, les capitaines *Senn* de Berne et *Gruetter* de Bienne; enfin, dès le 1^{er} septembre 1918 et jusqu'à la fin de notre activité, le capitaine d'administration *von Gunten*, occupé jusqu'alors au Commandement territorial III. Nous les remercions ici pour les grands services qu'ils nous ont rendus.

La tenue des livres et la caisse du secrétariat étaient en mains de M. *Michel* qui remplissait jadis ces fonctions comme travail accessoire. Les travaux nécessités par la collecte et par les opérations financières sans cesse grandissantes avaient déjà engagé la Direction à prévoir un poste fixe de comptable. Il nous fut possible d'obtenir la collaboration suivie de M. *Michel* du 15 août au 15 novembre 1914, et nous tenons à lui exprimer ici nos sincères remerciements pour son travail consciencieux. Il nous a rendu dans



La Chancellerie du bureau du médecin en chef de la Croix-Rouge

la suite, de nouveau comme collaborateur accessoire, de précieux services. M. *Michel* émarge pour son modeste traitement au budget de la Croix-Rouge.

Nous croyons devoir préconiser, pour le cas où la Croix-Rouge serait appelée à entreprendre des œuvres de grande envergure, la nomination d'un fonctionnaire ayant des connaissances commerciales étendues et auquel on remettrait aussi la surveillance du matériel. Les chefs de service de la Croix-Rouge qui ont à s'occuper des questions générales d'organisation, n'ont matériellement pas le temps de s'occuper de tout.

Le personnel de notre bureau qui se composait jusqu'alors de notre seule secrétaire, M^{lle} *Julie Lehmann*, dut être immédiatement renforcé. Nous avons engagé comme seconde secrétaire M^{lle} *Emmy Lehmann* dont les talents d'organisation et l'inépuisable bonne volonté nous ont rendu de grands services, tout spécialement dans l'administration du matériel. Cette fidèle collaboratrice nous a quitté au printemps 1917 pour entrer à l'École de gardes-malades. Nous l'avons remplacée par M^{lle} *Michel* pour le secrétariat, tandis que nous engagions M^{lle} *Bigler* comme surveillante du matériel; ces deux aides nous sont restées fidèles jusqu'à la fin de notre activité de guerre.

Les travaux de bureau, considérables surtout au début, ont nécessité pendant les premières années deux autres employées, M^{lles} *Anna Mursset* et *Clara Saegesser* dont le travail nous a entièrement satisfait.

Dans la suite il nous a fallu engager temporairement d'autres employés encore. Enfin, lorsque pendant de longs mois, les transports d'invalides nous ont donné un surcroît de travail considérable, notre seul employé-magasinier ne put plus suffire à la tâche. Le Département militaire mit alors à notre disposition un à trois sous-officiers qui nous ont été très utiles. Ces derniers touchaient une partie de leur solde du Département, le reste étant à la charge de la Croix-Rouge. C'est encore la Croix-Rouge qui a payé intégralement les traitements de tout notre personnel féminin.

Correspondances

Tout spécialement au début, et pendant les deux premières années, la correspondance prit des proportions considérables. Il y eut des jours où nous avons reçu plus de 2000 lettres... et presque toutes demandaient une réponse, brève parfois, imprimée d'avance souvent.

La correspondance avec les sections prit, elle aussi, une grande extension. La mobilisation des colonnes, leur habillement, les commandes passées aux sections pour l'achat ou la confection de lingerie, nécessita un commerce épistolaire suivi. En outre, nous devions servir de poste de transmission pour la correspondance des prisonniers; on nous adressait des demandes de renseignements concernant des militaires disparus. Toute cette correspondance fut transmise — avec lettres à l'appui — à l'Agence des prisonniers de guerre à Genève.

Téléphone

La sonnette du téléphone ne cessait de résonner dans nos bu-

reaux; se fondant sur le fait qu'en une seule journée nous avons eu 92 conversations et que 56 fois le bureau central avait dû répondre « occupé » à l'appel de notre numéro, l'administration des téléphones nous obligea de prendre un second appareil auquel nous fîmes aboutir plusieurs postes secondaires.

Notre travail était continuellement interrompu aussi par la foule des visiteurs; délégués de tant d'Etats, représentants de pouvoirs publics, quémandeurs de toute sorte, membres de commissions venant de l'étranger. C'est ainsi que notre salle d'attente présentait l'aspect d'un ilot dans lequel des éléments ennemis se trouvaient souvent entassés, conversant poliment — sinon amicalement — pendant des heures, sous l'égide et la protection de la Croix-Rouge suisse.

Plus tard la correspondance avec les commandants d'unités de troupes s'accrut encore; souvent aussi avec des hommes isolés qui, ne passant pas par la voie du service, nous adressaient directement leurs demandes. Il fallait alors leur indiquer la marche à suivre, et ce ne fut pas sans perte de temps. On peut dès lors se représenter l'activité fiévreuse qui régnait dans nos bureaux. Certains jours, 20 personnes y étaient occupées du matin jusqu'au soir. Mais le zèle des collaborateurs bénévoles fut comme un feu de paille et nous avons été heureux de remettre un travail qui demandait beaucoup d'exactitude et de suite entre les mains de notre personnel stable.

Parmi les attributions du médecin en chef de la Croix-Rouge au moment d'une mobilisation, nos statuts prévoient aussi la constitution d'une commission ayant à s'occuper des prisonniers de guerre (§ 28). Les Croix-Rouges de tous les pays furent du reste invitées par le Comité international de constituer ces organisations sur leurs territoires respectifs. Déférant à ce vœu, notre commission fut composée de :

- M. G. Koenig, D^r en droit, conseiller national, président,
- M. Golay, secrétaire général du Bureau de la paix,
- M. Fetscherin, D^r dentiste, tous à Berne.

Cette commission n'a pas eu à intervenir, car les quelques militaires parvenus en Suisse ensuite d'erreur ou de désertion, furent dirigés sur les bureaux des commandants territoriaux. D'autre part, les internés furent placés directement sous la surveillance du médecin d'armée.

Commission des
prisonniers de
guerre

L'œuvre d'assistance aux prisonniers de guerre de tous pays entraîna la constitution de comités placés sous le patronage de la Croix-Rouge suisse, mais ces organisations gardèrent une autonomie complète. A Berne elles s'occupèrent à fournir des renseignements sur des prisonniers ou des disparus, et se chargèrent de l'envoi d'aliments, vêtements, de subsides, etc. « Pro Captivis » travaillait pour les prisonniers des Puissances centrales, tandis que « Secours aux prisonniers de guerre » s'occupait de ceux des Alliés. Ces comités reçurent l'autorisation de se servir de l'insigne de la Croix-Rouge et bénéficièrent, comme nous, de la franchise postale qui leur fut gracieusement accordée par la Direction générale des Postes suisses.

Si, au cours de ce rapport sur l'organisation de notre bureau, nous avons donné à plusieurs reprises des indications au sujet de la solde, ce n'est que pour montrer à quel point ces postes ont pesé sur le budget de la Croix-Rouge. En prenant à sa charge les frais de location et ceux concernant la rétribution du personnel, la Croix-Rouge suisse a épargné de grosses dépenses au Département militaire. Nous sommes heureux de souligner ce fait qui prouve à quel point nous avons pu venir en aide à la Confédération.

Après cet aperçu sur notre organisation générale, nous passerons en revue les différents chapitres de notre activité; nous commençons par

La collecte de la Croix-Rouge suisse.

Ainsi que nous l'avons fait remarquer plus haut, les travaux préliminaires en vue d'une collecte nationale avaient déjà été exécutés avant l'entrée en fonctions du médecin en chef de la Croix-Rouge; après la dernière séance de la Direction, nous avons pu remettre les Appels à la presse. Aux premières nouvelles d'une guerre imminente, le public est prêt à donner; c'est dans l'enthousiasme du début que les dons affluent, et ces dons sont d'autant plus conséquents que le public est assuré de les voir recueillis par une œuvre judicieusement organisée. Il est de toute importance, pour mener à bien une collecte de grande envergure, de la placer immédiatement sur une base telle que d'autres actions analogues, prêtes à surgir, soient en quelque sorte paralysées. C'est ainsi seulement qu'on évitera que les dons ne s'éparpillent à différentes œuvres.

Nous ne voulons point prétendre que ces œuvres parallèles soient inutiles; souvent elles pourront compléter d'une façon heureuse l'organisation maîtresse; ce sera spécialement le cas si elles arrivent à pénétrer dans des milieux où l'œuvre principale n'a pas pu prendre racine.

Le 4 août 1914 paraissait dans tous les quotidiens l'Appel suivant:

« Peuple suisse, viens en aide à ta Croix-Rouge! »

D'un jour à l'autre une grande conflagration européenne a éclaté; elle menace aussi notre pays si paisible. L'armée suisse a été mobilisée pour sauvegarder notre neutralité et couvrir nos frontières.

La Croix-Rouge devra se charger d'une partie importante du service sanitaire que les autorités militaires lui ont confié. Des besoins multiples et urgents demandent satisfaction, et les ressources modestes dont dispose la Croix-Rouge n'y suffiront que pour un temps limité.

Dans cette situation la Croix-Rouge s'adresse, pleine de confiance, à tous ses amis, aux Suisses à l'intérieur et à l'étranger, et elle les prie instamment *de lui venir en aide par des dons* qui répondent à la grandeur de la tâche entreprise.

La Croix-Rouge n'a jamais fait appel en vain à l'esprit de sacrifice du peuple suisse lorsque, dans maintes circonstances, elle a secouru des malheureux dans d'autres pays. Elle rencontrera sûrement des cœurs ouverts maintenant qu'il s'agit de nos propres pères, époux, frères et fils appelés sous la bannière fédérale.

Accourez donc, pour y verser votre obole, aux dépôts qui seront installés dans la Suisse tout entière. Envoyez vos offrandes en argent — qui sont particulièrement précieuses — par l'intermédiaire gratuit des Bureaux des postes (chèque III. 877) ou directement au Secrétariat central de la Croix-Rouge à Berne. N'oubliez pas que tous les objets propres à pourvoir les hôpitaux du nécessaire seront acceptés avec reconnaissance.

Quant aux offres de services personnels, elles seront peut-être utiles sous peu dans une large mesure. Des instructions spéciales paraîtront ultérieurement; jusque-là l'expectative s'impose.

Que chacun songe à se rendre utile à notre œuvre dans la mesure de ses forces et de ses moyens! Que les dons affluent, que des mains charitables nous secondent!

Aidez! En aidant vite, vous aiderez doublement!

La Direction de la Croix-Rouge suisse.

Simultanément nous adressons aux sections de la Croix-Rouge et aux sociétés de samaritains les affiches à placarder sur rue ainsi

qu'un grand nombre de cartons de plus petit format, portant la mention: Poste de collecte de la Croix-Rouge suisse. D'autre part, nos offices de collecte reçoivent des instructions précises sur la manière de réunir les dons en argent et en nature. Il est de toute importance — et nous soulignons ceci pour des collectes futures — que le public soit très exactement éclairé sur les intentions et les besoins de ceux qui organisent une collecte. Voici la circulaire qui fut adressée dans ce but, le 6 août, aux sections:

Le médecin en chef de la Croix-Rouge aux sections de la Croix-Rouge suisse.

L'armée ayant été mobilisée, c'est le médecin en chef de la Croix-Rouge qui, en lieu et place de la Direction, est actuellement à la tête de la Croix-Rouge suisse. Son adresse est: *Secrétariat central de la Croix-Rouge suisse* (Zentralsekretariat des schweiz. Roten Kreuzes) à Berne.

Le médecin en chef invite toutes les sections de la Croix-Rouge à prendre, sans tarder et avec toute l'habileté et toute l'énergie nécessaires, les mesures dictées par la gravité des circonstances.

En tout premier lieu, les comités de sections voudront bien appeler des personnes compétentes pour combler les vides causés dans leur effectif par la mobilisation.

Ils organiseront et exécuteront ensuite, et tout d'abord, une *collecte générale en faveur de la Croix-Rouge*. Celle-ci comprendra non seulement des dons en argent, mais encore ceux en nature. Elle sera exécutée d'après les principes contenus dans le *Guide pour les collectes de la Croix-Rouge suisse* dont quelques exemplaires sont joints à la présente. Nous attirons tout particulièrement l'attention sur les dispositions complémentaires ci-après, qui ont été élaborées en vue du cas spécial de la mobilisation de l'armée.

C'est la *collecte d'argent* qui doit être organisée en toute première ligne, cela afin de procurer à la Croix-Rouge, aussi rapidement que possible, les moyens de satisfaire les besoins les plus urgents.

Nous renvoyons à cet égard à l'article 6, lettre e, des statuts de la Croix-Rouge, qui impose aux sections *le devoir de mettre à la disposition de la société, en cas de mobilisation de guerre de l'armée suisse, toute leur fortune et tout leur matériel disponibles*. Nous invitons, par conséquent, les sections à inaugurer la collecte en souscrivant pour le tiers de leur fortune en espèces, et à prendre en même temps les mesures nécessaires en vue de réaliser le reste de leur fortune pour le cas où d'autres contributions devraient leur être demandées. Les sommes ainsi versées devront être indiquées clairement comme provenant de la fortune de la section;

elles seront comptabilisées à part et, si possible, restituées plus tard.

En ce qui concerne les *dons en nature*, on demandera notamment au public :

Pour la *littérie* : des draps, des taies d'oreillers, des couvertures de laine, des toiles de coton et de fil, des toiles d'emballage, des bandelettes de coton et de fil, des imperméables en caoutchouc, en molleton, etc.

Pour les *vêtements* : des chemises, caleçons, camisoles, ventrières, bas, pantoufles, mouchoirs de poche, des robes de chambre lavables, le tout pour des hommes de grande et moyenne stature.

Pour les *aliments* : des produits alimentaires non altérables, tels que conserves de soupes, de viandes, de légumes et de fruits, de la farine, des pâtes, du riz, du lait condensé, du fromage, du sucre, etc.

Pour les *rafraîchissements* : des objets de consommation qui ne s'altèrent pas, tels que café, thé, chocolat, cacao, vin, spiritueux, cigares, tabac.

Pour les soins de *propreté* : du savon, de la soude, des brosses, des balais, des serpillières, des essuie-mains, etc.

Pour les *soins aux malades* : des thermomètres (à fièvre, de bain ou de chambre), des irrigateurs, des cuvettes à pansement, des cuvettes de toilette, des seaux à eau, des vases plats, des urinoirs, des objets émaillés, etc.

Le *poste central de collecte* est installé à Berne ; son compte de chèques postaux porte le n° III.877. Il est placé sous la direction du médecin en chef de la Croix-Rouge. L'emploi des fonds et des objets reçus est réglé par lui, avec l'aide des personnes et des délégués dûment autorisés, et en tenant compte des renseignements fournis par les organes du service sanitaire. Le poste de collecte central publiera des rapports périodiques sur son activité.

La collecte durera tant que l'armée sera mobilisée.

Commissions de collecte des sections. Chaque section de la Croix-Rouge suisse institue une commission chargée d'organiser un poste central de collecte pour toute l'étendue de la section. Les attributions de ces commissions sont définies dans le « Guide ».

Postes de collecte. Chaque commission doit aménager dans son rayon d'activité un grand nombre de postes désignés par de grandes affiches uniformes, portant la mention « Poste de collecte de la Croix-Rouge suisse ». Ces affiches sont fournies par l'office général de la collecte. Les postes doivent être organisés d'après les prescriptions contenues dans le « Guide ».

Comptes. Une fois par semaine, au moins, les commissions de collecte des sections font le règlement de compte avec les postes de collecte, encaissent l'argent disponible, prennent livraison des dons en nature et donnent quittance de ce qui leur a été remis.

Aussitôt que possible, les postes centraux versent à l'office général de la collecte les sommes encaissées par eux (compte de chèques postaux III.877). Les dons en nature restent dans les différents postes jusqu'à ce que le médecin en chef de la Croix-Rouge donne des ordres à leur sujet. Un rapport hebdomadaire détaillé des objets reçus doit être adressé à la fin de chaque semaine à l'office général de Berne. Celui-ci donne quittance pour tous les objets qu'il reçoit directement.

Publicité. Chaque section s'occupe de faire connaître au public l'organisation et les résultats de la collecte, par des articles de journaux, par la communication périodique à la presse des listes de dons et par tous moyens qui lui paraissent utiles.

De nombreux volontaires nous ont déjà fait leurs offres de services. Comme il n'y a pas encore lieu de les occuper, on voudra bien prier ces personnes de prendre patience; la presse quotidienne contiendra prochainement des indications très exactes sur l'engagement des volontaires. Les demandes écrites devront rester provisoirement sans réponse.

C'est sur la base de ces principes que les sections sont invitées à organiser partout les collectes et à les exécuter avec calme et sérieux, mais aussi avec toute l'énergie possible; la Croix-Rouge doit être mise en mesure de remplir consciencieusement la grande et belle tâche qui lui incombe.

Les *correspondances* concernant la collecte doivent être adressées exclusivement au Secrétariat central de la Croix-Rouge à Berne et les *envois de fonds* au compte de chèques postaux III.877.

Le *Guide* pour les collectes ainsi que les *placards* et *affiches* sont fournis par le Secrétariat central.

Berne, le 4 août 1914.

Le médecin en chef de la Croix-Rouge de l'armée suisse:

Bohny, colonel.

Résultats de la
collecte

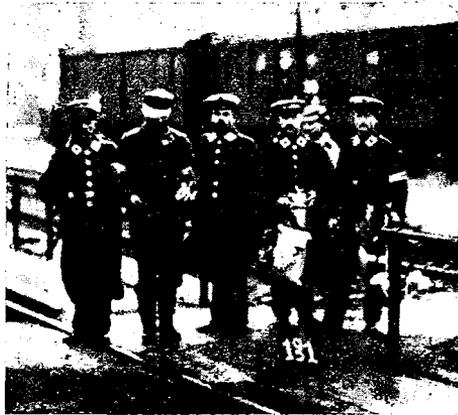
Le succès de ces appels fut complet, et c'est surtout au début que la collecte a donné des résultats inespérés. Des pessimistes nous avaient prédit que la population du pays, dans la crainte de voir la Suisse entraînée dans le conflit, ne serait pas disposée à donner son argent. Ils ont fait erreur et n'ont pas compté avec l'enthousiasme qui régnait alors dans le pays. Tous ceux qui ne pouvaient partir pour défendre nos frontières, mais qui désiraient aussi faire quelque chose pour leur patrie, ont trouvé en participant activement à la collecte une compensation à leur inutilité relative.

Dès le début, des particuliers, des maisons de commerce, des associations diverses ont donné largement. Notre chronique de la

Croix-Rouge du 1^{er} septembre 1914 donne à ce sujet les précisions suivantes :

M. Heer-Albrecht, Glaris, fr. 10,000; Madame Rot, ministre, Teufen, fr. 1000; Schlaepfer & C^{ie}, à Genève, fr. 1000; A. T., à Zurich, fr. 2000; M^{me} Goldschmid, fr. 1000; Brasserie Haldengut, Zurich, fr. 20,000; M. Fritz Schellhorn, fr. 5000; Société pour l'industrie de l'aluminium, Neuhausen, fr. 1000; M^{me} Sulzer-Steiner, à Winterthour, fr. 1000; Calame-Colin, Neuchâtel, fr. 1000, etc.

Ce ne sont là que quelques sommes recueillies les premiers jours; bien d'autres sont venues peu après grossir les fonds de la collecte. Nous devons renoncer à citer les noms de tous les généreux



Retour d'un aveugle de guerre allemand

donateurs; ces noms ont du reste paru — en manière de quittance — dans nos journaux de la Croix-Rouge. Mais nous voudrions consacrer quelques lignes à ceux qui nous ont fait parvenir, avec une touchante sollicitude, des dons très petits en apparence, mais qu'ils n'ont pu nous adresser qu'en se privant eux-mêmes du nécessaire. Qu'on nous permette de citer ici quelques exemples; c'est ainsi qu'un petit garçon nous écrit, sans indiquer son nom :

Honoré Monsieur,

C'est avec joie que je vous adresse pour la Croix-Rouge Fr. 5 que j'avais pu mettre de côté. Je voulais faire un cadeau à ma maman pour son jour anniversaire, mais je me suis dit que je

devais vous les donner et j'ai prié maman de renoncer à son cadeau parce que je désirais aussi faire quelque chose pour le peuple suisse; et maman s'est déclarée d'accord avec joie.

Que ma petite offrande soit la bienvenue!

Un bon petit suisse.

Et la mère de cet excellent petit suisse, une brave femme sans doute, en nous adressant la délicieuse lettre de son garçonnet de 11 ans, y joint ses vœux avec une montre et sa chaîne, un bracelet en or et sa propre bague de fiançailles, le tout sous le couvert de l'anonymat.

Une fillette qui signe « une brave petite suisse », nous fait parvenir une jolie chaîne en filigrane d'argent ainsi qu'une montre de dame en or.

Un matin, la poste déposait sur notre bureau un petit paquet soigneusement emballé. Sous le couvercle, un billet contenant ces mots: « Ce ne sont pas des objets bien précieux que je vous envoie, mais ils sont donnés de bon cœur! » Et quand nous soulevons la ouate, nous trouvons une belle montre en or avec sa chaîne, trois bagues avec pierres précieuses et des boucles d'oreilles ornées de rubis. Il est regrettable que les temps actuels ne nous aient permis de retirer de ces objets donnés avec tant d'abnégation, qu'une somme relativement peu conséquente!

Enfin, nous nous souvenons d'une malade âgée qui, de son lit d'hôpital, nous adressait une lettre patriotique à laquelle elle joignait 3 timbres de 10 centimes... la pite de la veuve!

De tous côtés, vraiment, les cœurs et les bourses s'ouvraient. Nous devons la réussite de notre collecte au bon renom de la Croix-Rouge, et surtout à la collaboration infatigable de nos sections, des sociétés de samaritains et des associations féminines qui se sont mises à notre disposition. Nous leur transmettons ici la reconnaissance du peuple suisse.

Merci aussi à tant de sociétés qui nous sont venues en aide, telle l'Union des Banques suisses qui nous a offert de déposer dans ses comptoirs des listes de collecte, offre que nous avons acceptée avec empressement. Nous avons recueilli là de précieuses indications qui nous seront très utiles en vue d'interventions futures.

Pendant les premiers jours, nous ignorions tout au sujet du résultat de la collecte; nous savions seulement que nous allions au

devant de très fortes dépenses. C'est pour cette raison que nous avons fait usage du droit que nous donnent les statuts, de prélever le tiers de la fortune liquide des sections, et que nous prévenions ces dernières de tenir éventuellement leur solde à notre disposition. En général les sections ont promptement répondu à cette invitation, et les sommes qui nous furent adressées — et qui représentaient le tiers disponible — atteignirent en peu de temps fr. 43,281.15. Nous avons restitué totalement cet argent, le 16 septembre 1915, au moment où nous nous trouvions suffisamment en fonds, et alors que nos sections avaient à faire face elles-mêmes à de fortes dépenses.

Après les deux premières années de guerre, l'intérêt en faveur de la collecte s'éteignit peu à peu, surtout quand on se rendit compte que selon toutes probabilités notre pays ne serait pas entraîné dans le conflit. Comme les dons diminuèrent au moment où notre assistance aux corps de troupes sous les armes devenait plus nécessaire, nous eûmes de nouveau à nous occuper plus intensivement de la collecte. Un nouvel appel, adressé dans ce but aux sections, n'est pas resté sans effet, mais il ne fut plus possible à nos sociétés régionales de procéder alors avec le même succès qu'auparavant. On nous fit savoir de plusieurs côtés que l'époque était peu propice à la réussite d'une nouvelle collecte, qu'il y aurait collision avec d'autres manifestations semblables, cantonales ou régionales. Après en avoir discuté avec plusieurs personnes compétentes, nous sommes arrivés à la conviction que les motifs invoqués devaient être pris en considération et qu'il fallait laisser agir chaque section pour elle-même, au moment qui lui paraîtrait le plus opportun afin de récolter le plus possible. Cette nouvelle collecte n'eut donc pas lieu simultanément dans toutes les régions du pays.

On nous avait prédit qu'elle rendrait peu, mais ici encore les augures ont fait erreur, et nous constatons avec joie que notre collecte a produit au total la belle somme de fr. 2,091,646. 01. Dans ce total il faut comprendre le tiers de la fortune liquide versée par les sections. La répartition par canton est la suivante :

| | Fr. | | Fr. |
|--------------------|------------|--------------------|-------------|
| Argovie | 65,615. 25 | Bâle-Ville | 104,800. 94 |
| Appenzell-Rh. Ext. | 13,710. 95 | Berne | 323,099. 68 |
| Appenzell-Rh. Int. | 566. 70 | Fribourg | 19,236. 84 |
| Bâle-Campagne . | 18,891. — | Genève | 76,325. 50 |

| | Fr. | | Fr. |
|---------------------|-------------|---------------------|-------------|
| Glaris | 79,961. — | Tessin | 58,375. 08 |
| Grisons | 46,023. 50 | Thurgovie | 48,779. 60 |
| Lucerne | 56,415. 05 | Unterwalden | 187. — |
| Neuchâtel | 55,829. 97 | Uri | 2,198. 40 |
| St-Gall | 87,989. 95 | Vaud | 148,005. 79 |
| Schaffhouse | 102,464. 70 | Valais | 7,236. 40 |
| Schwyz | 9,872. 80 | Zoug | 3,223. — |
| Soleure | 48,060. 50 | Zurich | 263,466. 09 |

Si nous considérons ce beau résultat de notre collecte nationale, nous devons nous réjouir de la générosité du peuple suisse, et nous voudrions saisir l'occasion de présenter ici l'hommage de notre reconnaissance à tous ceux — particuliers et corporations — qui ont si vaillamment contribué au succès de cette œuvre.

Dons en nature

Les dons en nature nous parvinrent nombreux aussi. Ce furent les dames qui s'intéressèrent partout et très activement à cette partie de la collecte; travailleuses infatigables, elles nous ont adressé des quantités de chemises, de chaussettes, de linge, des couvertures, des draps, des taies d'oreillers, des serviettes, des molletons, des ustensiles pour le nettoyage et pour les soins aux malades, des vi- vres, et tant d'autres objets que nous ne pouvons énumérer ici.

Nos dépôts ressemblaient alors à de grands bazars où l'on trouvait de tout.

Nous avons reçu avec beaucoup de reconnaissance 25,000 boîtes de tablettes Wybert, don de la pharmacie D^r Geiger à Bâle; elles ont été accueillies avec bonheur par les tousseurs,... comme aussi par ceux qui n'avaient point de maux de gorge.

Une gracieuse surprise nous était réservée par la fabrique de chocolat Cailler & C^{ie} à Broc, qui nous fit parvenir 640 kg. de bonbons surfins. Après entente avec les donateurs, ces douceurs furent réparties entre 80 hôpitaux militaires.

En présence de tant d'objets disparates, nous avons été parfois quelque peu perplexes: ce fut le cas par exemple lorsque nous découvri- vions des chemises de femme ou des objets de toilette en usage dans les boudoirs, ou encore des jouets d'enfants.

Abus

Ce côté humoristique de la collecte n'efface pas les souvenirs amers qui nous reviennent en songeant que — trop souvent — des spéculateurs avides et sans scrupules ont profité du mouvement en faveur de la Croix-Rouge pour réaliser des bénéfices illicites.

Estampillant leur marchandise d'une croix rouge, avec la mention que le bénéfice net réalisé sur la vente de ces articles reviendrait à la Croix-Rouge, ils ont abusé de l'insigne et de la collecte. Il nous fut possible, quelques fois, de dépister ces manœuvres déloyales, mais la plupart du temps nous n'en avons eu connaissance que trop tard pour pouvoir intervenir utilement.

Où fallait-il loger tout le matériel réuni? Il était opportun de résoudre cette question au plus vite, car, au début, on installa autant de dépôts que de postes de collecte. Il n'y avait pas seulement les 50 dépôts de nos 50 sections, mais tous ceux organisés par les sociétés de samaritains!

Une vue d'ensemble était impossible en présence d'une pareille dissémination des objets, aussi avons-nous centralisé tout le matériel réuni en publiant la circulaire qui suit, en date du 1^{er} septembre 1914:

Organisation de Dépôts de la Croix-Rouge.

« Afin de faciliter notre tâche et dans le but de simplifier nos rapports avec les offices chargés de réunir des dons en nature, nous divisons le pays pour la durée de la mobilisation actuelle en cinq arrondissements dont chacun aura un dépôt de matériel de la Croix-Rouge.

Dépôts de la
Croix-Rouge

Arrondissement 1. Cantons de Thurgovie, St-Gall, Appenzell Rh.-I. et Rh.-Ext., Grisons:
Dépôt à St-Gall.

Arrondissement 2. Cantons de Schaffhouse, Zurich, Argovie, Glaris:
Dépôt à Zurich.

Arrondissement 3. Cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Lucerne, Zoug et cantons primitifs:
Dépôt à Lucerne.

Arrondissement 4. Cantons de Soleure et de Berne:
Dépôt à Berne.

Arrondissement 5. Cantons de Genève, Vaud, Valais, Neuchâtel et Fribourg:
Dépôt à Lausanne.

Tâches des dépôts: Les dépôts reçoivent, trient et emmagasinent tous les dons en nature qui leur parviennent soit par les postes de collecte ou de la part de particuliers.

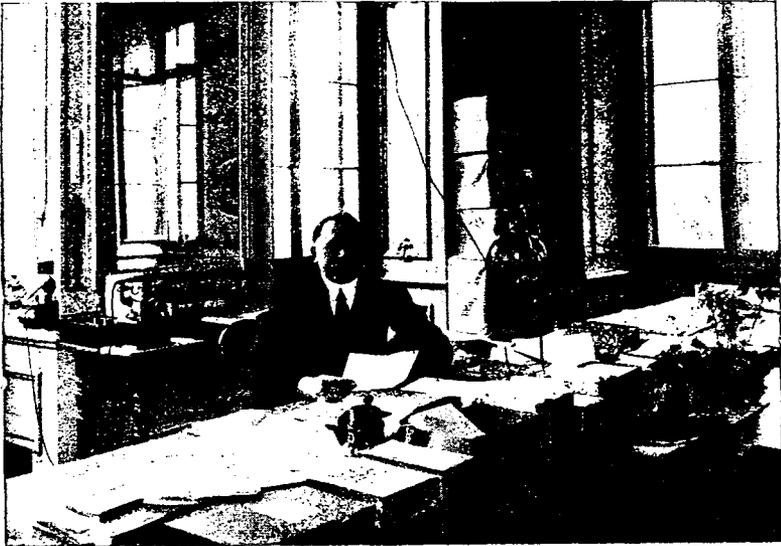
Ils tiennent un contrôle exact de tous les objets, classés par rubriques, à la disposition du médecin en chef de la Croix-Rouge.

Ils délivrent des quittances pour tous objets reçus, et tiennent exactement à jour des listes contenant les entrées et les sorties.

A la fin de chaque semaine ils adressent au médecin en chef de la Croix-Rouge à Berne un relevé du solde des objets en magasin.

Les dépôts ne paient aucune indemnité pour des objets reçus; ils n'ont pas à s'occuper de la collecte d'argent.

Ils recevront les instructions nécessaires du médecin en chef de la Croix-Rouge pour les expéditions destinées à l'armée. Les dépôts n'auront aucune correspondance directe avec des commandants de troupes.



Au dépôt central: M. Nippel au travail

Les cinq dépôts entrent en fonction le 3 septembre, et dès cette date, toutes les sections et tous les postes de collecte auront à adresser les dons reçus au seul dépôt de l'arrondissement auquel ils appartiennent.»

Quelques grands postes de collecte ont pu se formaliser de ces nouvelles dispositions, mais ils ont bientôt dû se rendre compte que leurs services n'en étaient pas amoindris et que leur activité n'a point été méconnue pour cela. La répartition devint immédiatement plus normale, plus rapide et plus sûre. Aussi voudrions-nous, pour des collectes futures de dons en nature, recommander chaudement de concentrer les postes dès que possible.



Au dépôt central: L'expédition journalière prête à l'envoi



Au dépôt central: Empaquetage et fermeture des sacs postaux

Les cinq dépôts centraux eurent fort affaire; le travail fut particulièrement considérable au dépôt de Zurich qui prit dès le 1^{er} avril 1915 les soldes de ceux de St-Gall, de Lucerne et de Lausanne, et qui fit fonction de dépôt général jusqu'au 1^{er} mars 1916.

Nous avons beaucoup apprécié l'aimable prévenance des autorités et de plusieurs associations lors de l'organisation de ces dépôts, et nous ne voudrions pas omettre de citer les personnes qui — avec une abnégation digne des plus grands éloges — nous ont prêté leur concours dans cette entreprise.

A Zurich, sous l'égide de la section locale de la Croix-Rouge, la maison de la corporation « zur Meise » mit à notre disposition ses magnifiques locaux. C'est là qu'ont travaillé au classement et à l'expédition des objets, avec un désintéressement méritoire, MM. *Frédéric Nippel* et *Surber*, aidés par les époux *Asper*. A St-Gall, la maison *Neuhauser* nous offrit à titre gracieux une fabrique inoccupée; dans ces locaux spacieux M. *Nufer*, assisté par quelques membres de la Croix-Rouge saint-galloise, dirigeait admirablement les opérations. A Lucerne, la maison *Schubiger* installait le dépôt chez elle, et son chef M. *Schubiger* prenait la direction de ce dépôt avec plusieurs personnalités lucernoises. A Lausanne, l'installation placée sous les ordres dévoués de M^{lles} *Kohler*, *Bergier*, de *Blonay* et d'autres, passa de l'École *Vinet* à l'Hôtel de Ville, puis enfin à la Loge maçonnique.

A Berne aussi, comme à Lucerne dans la suite, ce fut la Loge qui mit ses grands locaux à la disposition du dépôt. L'organisation à Berne fut placée sous la direction de M. l'avocat *Waldkirch* qui n'a ménagé ni son temps ni sa peine pour mener l'affaire à chef.

A tous ceux et à toutes celles qui ont ainsi donné leur temps précieux et fourni leur généreux concours à cette œuvre spéciale, nous sommes heureux d'adresser nos chaleureux remerciements. Nous ne pouvons, hélas, les nommer tous.

Après 18 mois d'activité, M. *Nippel* quittait Zurich; c'est le moment que nous avons saisi pour joindre son dépôt à celui de Berne. Dès le 1^{er} mars 1916 il n'y eut donc plus qu'un seul dépôt général, celui de la ville fédérale, placé directement sous la surveillance du Bureau du médecin en chef de la Croix-Rouge, ayant un personnel spécial qui n'a quitté ce poste qu'à la fin de la mobilisation.

Les frais que ces cinq dépôts nous ont occasionné s'élèvent à fr. 2,623.95, soit:

| | |
|--------------------------|--------------|
| Dépôt de St-Gall | fr. 1,827.70 |
| » » Zurich | » 30.— |
| » » Lucerne | » 566.25 |
| » » Lausanne | » 200.— |
| » » Berne | » —.— |

Total fr. 2,623.95

Tels sont les faits que nous avons à rapporter au sujet de la collecte en argent et en nature; un chapitre suivant dira l'emploi que nous avons fait des dons reçus.

Un point, cependant, doit être encore relevé, un fait qui nous a été d'une utilité incontestable: sur notre demande, *la Direction fédérale des Postes* nous a accordé la franchise de port, tout d'abord pour les envois ne dépassant pas le poids de 2 kg., plus tard pour tous les colis jusqu'à 15 kg. La gratuité du transport de tous ces paquets concernant la collecte a largement contribué à la réussite de cette œuvre, et nous ne voudrions pas avoir omis de présenter l'expression de notre gratitude aux autorités postales suisses.

Activité en faveur de l'armée.

D'après nos statuts adoptés en 1914 et sanctionnés par le Conseil fédéral, la Croix-Rouge doit mettre à la disposition de l'armée, en cas de mobilisation, tout son personnel et la totalité de son matériel. Il va de soi qu'il s'agit en premier lieu de collaborer au Service de santé, afin de satisfaire à l'un des trois principes posés par Henri Dunant.

Activité de la
Croix-Rouge

Si nous nous sommes écartés de ce but primordial peu à peu au cours de la mobilisation, la faute ne doit pas nous en être imputée; il faut en rechercher la cause dans maintes circonstances, et tout spécialement dans le fait essentiel que notre patrie n'a pas été entraînée dans la guerre mondiale, et que nous n'avons dès lors pas eu à nous occuper de blessés de notre propre pays.

Dès le début, et dans la suite aussi, lorsque de grands hôpitaux furent créés pour les soldats malades et pour les internés, nous avons offert notre concours et nous espérions que l'on remettrait à la Croix-Rouge l'organisation et l'exploitation par notre personnel de quelque grand hôpital.

Nous avons été éconduits. Notre offre de faire l'acquisition de lits fut refusée de même, avec remerciements.

Dès lors, notre collaboration directe au Service de santé ne fut plus que minime, et, sans l'avoir recherché, la Croix-Rouge suisse eut à se confiner dans une situation autonome quelque peu à l'écart de la tâche indiquée nettement dans le § 42 de nos statuts, d'après lequel la Croix-Rouge n'est plus, en temps de guerre (et sans doute aussi en temps de mobilisation) une institution spéciale en marge du Service de santé.

La position indépendante qui nous fut attribuée et que nous ne recherchions point, nous a permis d'autre part d'agir plus librement dans notre activité internationale, ce qui a contribué à vulgariser les aspirations de la Croix-Rouge et à procurer quelque renommée à notre institution.

Nous devons cependant en tirer la conclusion que — dans cet ordre d'idées — des modifications statutaires sont désirables, car il a été amplement démontré que les aspirations du service volontaire qui sont la plupart du temps affaire de sentiment et qui ne reposent que sur des vues humanitaires, ne se laissent pas aisément embrigader dans un cadre strictement militaire. Et c'est peut-être en ceci qu'il faut rechercher la cause d'une certaine modification de front qui s'est opérée au sein de notre Croix-Rouge pendant la durée de la mobilisation.

Quoiqu'il en soit, il reste acquis que nous avons pu faire beaucoup en faveur de l'armée en mettant à sa disposition du personnel infirmier, du matériel d'hôpital, et en venant en aide aux troupes mobilisées.

I. Personnel.

a) Colonnes auxiliaires

Colonnes de
transport

Mises de piquet par télégramme en date du 1^{er} août 1914, les colonnes de la Croix-Rouge furent mobilisées le 6 du même mois. Elles ont été attribuées — comme prévu — aux lazarets de campagne; la colonne de Glaris fit aussi du service dans l'établissement sanitaire territorial n° 4 qui fonctionna peu de temps comme hôpital de réserve à Glaris même; celle d'Aarau vint renforcer le personnel de l'hôpital des étapes à Soleure.

Nos colonnes sont entrées en service avec un effectif total d'environ 500 hommes; ceux-ci ont fait quelque 14,000 jours de mobilisation.

Dès le début, l'équipement personnel fut reconnu suffisant, tandis qu'on constatait le manque de matériel, spécialement l'insuffisance des voitures. Les colonnes s'efforcèrent d'improviser des chars destinés au transport de malades; elles y réussirent d'autant mieux que les hommes avaient été exercés à cette tâche depuis plusieurs années, de sorte qu'en peu de temps les lazarets disposèrent des véhicules nécessaires.

Les unités qui possédaient des brancards-roulants ont pu en faire un excellent usage, principalement dans les localités où les transports eurent à évacuer les militaires dans des hôpitaux civils tout proches.

Le personnel des colonnes a accompli son service avec zèle: l'empressement et la bonne volonté des hommes furent reconnus partout. Il s'agissait pour eux d'égaliser si possible le travail des soldats, mais cet idéal ne put que difficilement être atteint. Il faut se souvenir en effet que nos colonnes sont composées d'individus plus ou moins impropres au service actif, plusieurs sont relativement âgés, d'autres sont atteints d'infirmités légères qui ont pu motiver leur exemption militaire, aucun ne possède l'entraînement physique requis pour les troupes d'élite.

Cette différence s'est fait remarquer peut-être le plus chez les sous-officiers: dans les colonnes, nous n'avons ni fourriers, ni sergents, ni caporaux, mais bien des conducteurs de colonnes et des chefs de groupes. Impossible de placer ces derniers sur le même pied que des sous-officiers de l'armée, qui par des services militaires répétés, sont parvenus aux grades qu'ils occupent.

D'autre part certaines instances supérieures, particulièrement celles du service de l'administration, n'ont pas réalisé que, si nos colonnes mobilisées par le Département militaire avaient les mêmes devoirs que les troupes actives, elles devaient avoir aussi les mêmes droits. Ce n'est qu'avec peine que nous avons pu obtenir des chaussures de rechange pour nos hommes, usées au service de l'occupation des frontières, comme ce fut le cas pour tous les corps de troupes. Il nous parut tout aussi naturel que nos hommes, après tant de jours de service, fussent exemptés de la taxe militaire, et cependant nous ne sommes arrivés à chef qu'après mainte réclamation.

Notons en passant que pour ce même motif, et vu le grand nombre d'exercices que le personnel des colonnes fait en temps de paix, nous avons sollicité en sa faveur — bien avant la mobilisation — un allègement de la taxe, mais nos demandes réitérées ont toujours été rejetées.

Ce n'est pas seulement avec les unités auxquelles elles sont normalement rattachées que les colonnes auxiliaires ont eu à faire du service. Comme plusieurs détachements de troupes manquèrent parfois de personnel infirmier, des membres de nos colonnes eurent à repourvoir ces places. Cela rendit service à plusieurs d'entre eux, spécialement à ceux auxquels la mobilisation avait fait perdre les places qu'ils occupaient dans la vie civile.



Colonnes sanitaires Nos 3 et 4

Colonnes de la Croix-Rouge Nos 5 et 6

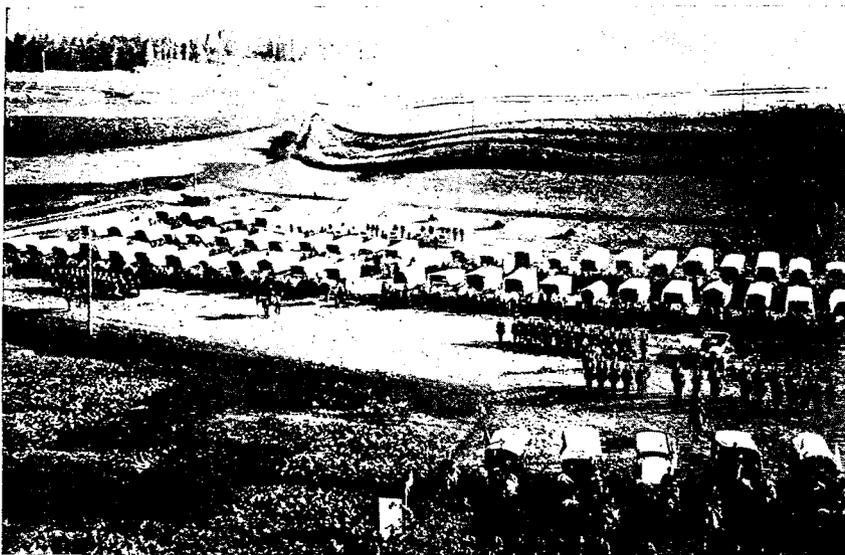
Nous avons été heureux de constater que le personnel de nos colonnes a été apprécié, tant aux fortifications de Morat qu'à celles du Hauenstein ou du Gothard, ainsi que dans plusieurs établissements sanitaires d'étapes ou d'armée. Plusieurs de nos hommes furent en outre placés par les soins du dépôt de troupes installé à Bâle. Ils ont toujours touché la solde auprès de l'unité à laquelle ils avaient été rattachés.

Plus sérieuse et plus utile sans doute a été l'intervention de nos colonnes pendant l'épidémie de grippe; nous en reparlerons plus loin.

En résumé, nous croyons pouvoir affirmer que le personnel de nos colonnes — malgré la subite nouveauté du travail qui a pu

être exigé de lui — a bien rempli les tâches diverses qui lui ont été confiées; les hommes aussi ont été satisfaits des services militaires qu'ils ont eu à effectuer.

Une tâche inattendue pour nous: celle de procurer des uniformes aux membres de nos colonnes de transport. L'acquisition d'uniformes, décidée dès avant la guerre, devait passer par les organes compétents de la Confédération. Les modèles que nous avons soumis au Département militaire n'étaient pas encore choisis par ce



Parc de voitures des colonnes de la Croix-Rouge Berne et Bienne à Malleray

dernier au début des hostilités, et la mobilisation fit remettre à plus tard la solution de cette question.

Nos colonnes durent entrer en service dans leurs uniformes défraîchis et râpés par l'usage.

A notre demande pressante, le Département militaire répondit que toute l'armée allait être équipée de vêtements gris, et que nos colonnes le seraient aussi, mais seulement après que l'armée aurait touché le nouvel uniforme de campagne. Entre temps nos modèles, qui devaient présenter une certaine différence avec l'uniforme des troupes régulières, furent approuvés par l'autorité, de sorte qu'enfin nous allions pouvoir faire le nécessaire...

Nouveaux
uniformes

Mais une nouvelle complication surgissait: la Confédération nous fit savoir qu'en suite des dépenses considérables que les nouveaux uniformes de l'armée lui imposaient, elle ne pourrait pas en livrer aux colonnes, mais qu'elle était disposée à nous fournir le drap au prix de revient ainsi qu'une somme de fr. 10,000 destinée à la confection. Le mauvais état des vieux uniformes ne nous permettait pas d'attendre plus longtemps, de sorte que nous acceptâmes l'offre de la Confédération.

Le travail fut aussitôt commencé; les colonnes nous avaient demandé de le faire exécuter par leurs propres tailleurs, nous garantissant la bienfaisance des uniformes. Nous avons regretté d'avoir souscrit à ce vœu, car la vérification des costumes entreprise par le contrôle fédéral révéla tant de défauts que nous fûmes obligés dans la suite d'en remettre l'exécution à la Section technique du matériel de guerre.

En peu de mois les uniformes furent terminés à la satisfaction de tous, et la réserve du matériel de guerre fournit encore à nos hommes des sabres du Génie (ancien modèle) et des ceinturons.

Les frais résultant de la remise d'uniformes neufs en drap gris se sont élevés à fr. 64,930.10.

Désinfecteurs

Les colonnes ont encore été mises à la disposition de l'armée pour le service de désinfection. La mobilisation a démontré en effet de quelle importance peut souvent être un rapide service de désinfection. A la suite d'une conférence d'officiers supérieurs du Service de santé, la Croix-Rouge fut chargée de former un personnel capable.

Les conducteurs de colonnes furent convoqués à un cours de deux jours qui eut lieu à Lucerne, pour apprendre — en théorie et en pratique, avec et sans appareils spéciaux — comment on procède aux désinfections. A cette occasion, on s'est efforcé d'inculquer aux chefs de colonnes un enseignement qu'ils pourraient répandre à leur tour. Des cours analogues ont en effet eu lieu en bien des localités, sous la direction du personnel des colonnes, avec le concours de moniteurs-samaritains. Un champ d'activité très utile s'est ouvert de cette façon aux samaritains qui ont pu en faire bénéficier non seulement l'armée mais encore la population civile.

b) Infirmières.

Le rôle prépondérant qui revient au personnel infirmier féminin a été amplement démontré au cours des guerres contemporaines, aussi avons-nous toujours assigné une place importante à l'éducation technique des infirmières.

Détachements
d'infirmières de
la Croix-Rouge

Les écoles de gardes-malades confessionnelles et laïques avaient eu à former des « Détachements d'infirmières ». D'après le règlement alors en vigueur, ces détachements comprenaient chacun 40 Sœurs, et nous avons été heureux de pouvoir annoncer en séance de la Direction du 2 août 1914, que 24 de ces détachements étaient à disposition. Leur tâche devait être d'organiser et de desservir les hôpitaux territoriaux; nous pensions avoir à les mobiliser par détachements complets. Il en fut tout autrement.

Immédiatement au début de la mobilisation, la création d'un hôpital territorial à Glaris fut décidée, et nous reçûmes l'ordre de mettre à la disposition de cet établissement le personnel nécessaire, soit 4 détachements. Comme les maisons-mère avaient été mises « de piquet » avant la mobilisation même, nous pûmes mobiliser par télégrammes — en date du 9 août — le personnel de ces quatre détachements, soit 160 Sœurs qui se présentèrent toutes le 10 août à Glaris.

La violation des frontières que l'on craignait en ce moment ne s'étant pas produite, l'hôpital n'eut pas à recevoir de blessés, de sorte qu'après les travaux d'organisation, le personnel fut licencié après une dizaine de jours, au regret d'un grand nombre de Sœurs qui attendaient avec impatience le moment de prodiguer leurs soins à nos soldats.

Si ce service volontaire n'a pas été nécessaire cette fois-ci, nous pouvons cependant constater avec satisfaction que la mobilisation des détachements a parfaitement réussi.

Ce fut le seul essai de mobilisation de détachements entiers. Si, dans la suite, un très grand nombre d'infirmières ont dû être mises à la disposition de l'armée, nous n'avons plus eu à les convoquer que par petits groupes ou même isolément, suivant les besoins du moment.

Les opinions émises en haut lieu au sujet de l'emploi d'infirmières ont subi de sérieuses modifications au cours de la mobilisation. Le Service de santé qui avait cru pouvoir se passer du con-

Infirmières pour
l'armée

cours de Sœurs dans les établissements sanitaires d'étapes, en reconnu bientôt l'utilité, et dès le 25 août 1914 nous trouvons dans plusieurs hôpitaux militaires des Sœurs d'opérations.

Le 16 septembre, dix Sœurs de la Croix-Rouge entraient en service aux fortifications du Gothard. Plus tard, une centaine d'infirmières de nos détachements furent employées dans différentes formations militaires, non compris celles qui furent mobilisées au moment de l'épidémie de grippe.

L'utilité de notre personnel féminin s'affirme par exemple dans une lettre du Commandant de l'établissement sanitaire des étapes à Soleure, qui nous écrivait en date du 27 janvier 1915 :

« L'utilité de deux Sœurs à l'établissement sanitaire des étapes s'est confirmée. Les médecins dont elles dépendent, déclarent que sans le concours de ces infirmières, il ne leur serait pas possible de remplir leur tâche d'une façon satisfaisante. »

Dans l'hôpital régional de Santa Maria (vallée de Muenster) où travaillait aussi une Sœur de la Croix-Rouge, on a demandé à plusieurs reprises le maintien de cette infirmière à son poste. Après 800 jours de service passés dans ce même hôpital, cette Sœur était vraiment devenue une mère pour les soldats en service dans la contrée.

L'expérience prouve une fois de plus que le soignage des malades rentre dans les attributions du sexe féminin, non seulement parce qu'il nécessite un certain doigté, mais par le fait qu'il faut — dans un hôpital militaire ou dans un hôpital de fortune — une influence féminine pour y rendre le séjour quelque peu confortable.

La conception de la propreté d'une chambre ou de la maison est bien différente pour une infirmière ou pour un soldat, aussi les premières demandes que nous recevions habituellement de la part des Sœurs après leur arrivée dans un hôpital militaire, consistaient-elles en du matériel de nettoyage.

Que ces questions relativement secondaires aient eu une influence sur le rétablissement plus rapide des soldats, cela ne peut être mis en doute par personne; on ne peut méconnaître non plus l'influence éducative du personnel féminin, et nos Sœurs pourraient écrire un joli chapitre de souvenirs à ce sujet, prouvant le zèle déployé par leurs sous-ordres ou leurs malades afin de les contenter.

Soldat

Le salaire des Sœurs a heureusement subi des modifications pendant la mobilisation: fixé au début à 80 centimes par jour, il

a successivement été élevé à fr. 2.—, puis à fr. 3.—, avec l'entretien complet. Ces augmentations ont été réclamées par nous, et nous avons fait ressortir à cette occasion qu'à l'éducation professionnelle de nos Sœurs devait correspondre la solde des sous-officiers supérieurs, d'autant plus que la Confédération n'a pas à s'occuper de l'habillement des infirmières ni de l'entretien de leur linge.

C'est avec une réelle satisfaction que nous pouvons constater que la Croix-Rouge est sur la bonne voie en donnant une impor-



Transbordement de Serbes à Dornbirn

tance capitale au recrutement et à l'éducation technique parfaite de personnel infirmier réellement qualifié. Les rapports émanant de médecins de troupes et de ceux d'hôpitaux militaires ne laissent aucun doute à ce sujet. Les services de nos Sœurs furent particulièrement appréciés au moment de l'épidémie de grippe pendant laquelle la tâche de plusieurs d'entre elles a été vraiment surhumaine ainsi que nous le prouverons plus loin.

De leur côté, nos infirmières furent très heureuses d'apporter au service de la Patrie leur expérience professionnelle et le con-

cours de leur bonne volonté, en un temps où tout notre peuple rivalisait de zèle pour collaborer aux mesures de protection prises dans le pays.

c) Assistance volontaire.

Jamais l'esprit de sacrifice et l'enthousiasme de notre population ne se sont rencontrés d'une manière plus intense que pendant les jours mémorables de la mobilisation de 1914, au moment où l'horizon était si sombre qu'on pouvait se demander si le pire sort n'était pas réservé à notre pays.

Les femmes dont les maris et les fils servaient sous les drapeaux, les jeunes filles qui ne voulaient pas rester inactives alors que leurs frères s'en allaient défendre nos frontières, des garçons et des fillettes, tous s'annonçaient à la Croix-Rouge et nous offraient gratuitement leurs services. Il semblait, à lire et à entendre toutes ces personnes, que notre patrie était déjà à feu et à sang, et ce ne fut pas chose facile que de leur faire comprendre que, pour le moment, leurs services n'étaient pas encore indispensables.

Cette poussée d'humanitarisme qui a fait éclore tant de dévouements nous a mis en présence de désirs d'autant plus extraordinaires qu'ils se traduisaient par une prose ou des poèmes du goût le plus bizarre.

Malgré l'augmentation de notre personnel, il ne nous fut pas toujours possible de répondre à ce flot de demandes que nous avons cherché à endiguer peu à peu et à canaliser utilement. C'est dans ce but que le médecin en chef de la Croix-Rouge fit publier dès les premiers jours d'août un

Appel aux personnes disposées à se mettre volontairement au service de la Croix-Rouge.

La Croix-Rouge a besoin de personnel volontaire pour: 1. *Les soins aux malades*; 2. *La cuisine et la lingerie*; 3. *Le service des magasins*; 4. *Le service des bureaux*.

Elle invite les personnes, dames ou hommes, qui veulent se mettre à sa disposition pour l'un de ces services, à s'annoncer sans tarder.

Toutes les demandes doivent être rédigées par écrit sur un formulaire spécial adressé au Bureau du *médecin en chef de la Croix-Rouge*, à Berne (Secrétariat central de la Croix-Rouge). Les formulaires sont envoyés, sur demande, par le même Bureau; ils sont fournis aussi par toutes les sections de la Croix-Rouge et par tous les médecins du service territorial. Le Bureau du médecin en chef de la Croix-Rouge répondra, aussitôt que possible, à chaque demande de service. Selon les circonstances ou les besoins du moment, la réponse consistera en un appel immédiat, en une mise de piquet ou en un renvoi.

Dans chaque formulaire la personne requérante indiquera le genre de travaux pour lequel elle s'annonce. Les auxiliaires volontaires ne recevront aucune rétribution; il sera simplement pourvu à leur entretien. Ils doivent s'engager à rester pendant deux mois au moins au service de la Croix-Rouge aux endroits où elle aura besoin d'eux. Tous les volontaires s'engagent à se soumettre sans autre aux ordres de leurs chefs.

Les infirmières auxiliaires ne seront employées que pour aider aux infirmières de profession se trouvant dans les hôpitaux civils ou militaires; elles ne seront pas envoyées auprès des troupes.

Les infirmières professionnelles proviennent essentiellement des *instituts évangéliques de diaconesses*, des *instituts catholiques de Ingenbohl et de Baldegg*, de la *Croix-Rouge* et de l'*école d'infirmières de Zurich*, de la *Croix-Rouge du Lindenhof à Berne* et de la *Source à Lausanne*. Les personnes qui désireraient être attribuées à l'une de ces catégories de sœurs voudront bien le faire savoir dans le formulaire; leurs désirs seront pris en considération dans la mesure du possible.

A cet appel rédigé en français et en allemand était joint le formulaire suivant destiné à servir de réponse aux personnes disposées à prêter leur concours gracieux à la Croix-Rouge:

Demande de service personnel auprès de la Croix-Rouge et formule d'engagement.

L soussigné s'engage à servir la patrie en restant, sans aucun salaire, pendant deux mois, au service de la Croix-Rouge, et à se soumettre, dans son travail, avec une exactitude toute militaire et dans la mesure de ses forces aux ordres de ses chefs.

..... désire être attribué

- | | | |
|---|---|--------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> 1. au service des malades 2. à la cuisine et lingerie 3. au service des magasins 4. au service des bureaux | } | biffer ce qui ne convient pas. |
|---|---|--------------------------------|

....., le 1914.

(Signature lisible et adresse postale :)

Questionnaire à remplir par le requérant.

1. Nom, prénom et année de naissance?
2. Lieu d'origine?
3. Domicile avec adresse exacte?
4. Célibataire, marié, veuf ou veuve?
5. Profession actuelle?
6. Vous croyez-vous en santé et êtes-vous capable de supporter éventuellement de grandes fatigues?
7. A quelle époque êtes-vous disposé à entrer en service?
8. Quelles sont les langues que vous parlez?

Les annexes ne peuvent pas être retournées; n'envoyer par conséquent que des copies.

9. Désirez-vous être attribué à une catégorie de sœurs catholiques, évangéliques ou laïques (à remplir seulement par les personnes qui veulent être attribuées au service des malades)?

Place pour observations :

Alliance suisse
des samaritains

Nous fîmes secours en cette circonstance par l'Alliance suisse des samaritains qui publia de son côté un appel, et qui fit établir des listes exactement tenues qui furent mises à notre disposition.

Ce ne fut qu'en dépouillant ces formulaires et ces listes que nous sommes parvenus à nous rendre compte des désirs de tous ces volontaires et de leur nombre approximatif. Les feuilles rentrées nous permirent, sur 6000 demandes environ, d'en prendre en considération quelque 4000. D'autre part, l'Alliance des samaritains nous faisait prévoir la collaboration éventuelle de toutes ses sections.

Ainsi l'offre dépassait de beaucoup la demande. Celle-ci, aux regrets de tant de personnes ne demandant qu'à se dévouer, était à peu près nulle. Nous ne réussîmes guère à consoler tous ces pétitionnaires, ni à leur faire comprendre que, par le seul motif que la Suisse n'était pas en guerre, nous n'avions pas besoin d'eux.

Déceptions

Peine inutile! Les réclamations pleuvaient, et ce ne fut que beaucoup plus tard que tous ces bienveillants comprirent qu'on n'avait pas repoussé spécialement leurs demandes, mais que forcément, toutes étaient restées en souffrance.

Nous étions loin de prévoir à ce moment-là que, quatre ans plus tard, au moment de la violente épidémie de grippe, nous aurions à recourir largement à l'assistance volontaire pour les soins à donner aux malades. Mais au moment de cette épidémie, les listes étaient devenues illusoires et l'enthousiasme du début s'était singulièrement calmé.

Nous avons acquis la conviction qu'en ce qui concerne ces aides volontaires, un état nominatif exact, même s'il est périodiquement mis à jour, n'est pas d'une grande utilité. Mais nous sommes assurés d'avoir toujours à notre disposition un nombreux personnel.

II. Matériel sanitaire.

Improvisations

Nous avons rappelé plus haut que nos colonnes auxiliaires ont été attribuées aux lazarets de campagne. L'équipement dont elles sont dotées leur a permis d'improviser en grandes quantités du matériel de transport.

Nous avons fourni en outre au Service de santé de l'armée 165 brancards sur roues (modèle Riggenbach) dont le médecin d'armée nous avait réclamé un grand nombre. Nous eussions voulu en livrer davantage, mais nos fournisseurs se déclarèrent incapables à ce moment-là de répondre à nos commandes, en outre le prix de ces brancards avait doublé. La plus grande partie fut employée aux fortifications du Gothard auxquelles nous avons pu fournir encore 10 civières du modèle D^r Lardy.

Brancards de
Riggenbach et
de Lardy

Parmi les moyens de transport, nous devons une mention spéciale aux auto-ambulances. Gabaris pour auto

Le prix de location élevé des chars, la difficulté de se procurer des chevaux et leur harnachement, nous a amenés à remplacer ces véhicules par des autos. Le transport par voitures à moteurs est quatre fois plus rapide et beaucoup plus agréable pour les malades. Comme les machines disponibles étaient en nombre suffisant, il ne s'est agi que de leur faire subir les transformations indispensables pour les rendre propres à leur nouvel emploi.

Au printemps 1915 un cours fut organisé à Soleure pour l'arrangement de ces convois, et nos colonnes purent collaborer à ces exercices. Ces essais concluants ont imposé à la Croix-Rouge la tâche de fournir les gabaris nécessaires à fixer sur les châssis-automobiles. Ces pièces de bois assemblé, désignées sous le nom de « Croix de Bâle », coûtent environ 500 fr. par machine; la Croix-Rouge suisse en a commandé 78 qui ont été mises à la disposition de l'armée. La dépense s'est élevée à fr. 40,748.

La Confédération fit emmagasiner ce matériel dans ses arsenaux.

En cas de nécessité, ces gabaris peuvent être promptement montés sur les châssis et assurer ainsi un transport rapide.

Dès le début de la mobilisation, un grand nombre de médecins de troupes et de commandants d'unités réclamèrent du matériel pour compléter l'aménagement par trop rudimentaire de certaines infirmeries; on nous demandait principalement des lits. Infirmeries

Sur ordre du médecin d'armée nous dûmes décliner ces demandes parce qu'il ne s'agissait dans ces infirmeries que d'hospitaliser temporairement des malades. Plus tard, nous fûmes autorisés à livrer du matériel, aussi avons-nous adressé plusieurs fois des objets mobiliers, de la literie ou du linge de corps à diverses infirmeries.

Nos livraisons les plus conséquentes ont été faites aux établissements sanitaires des étapes qui ont touché des vêtements pour

malades, des blouses de médecins ou d'infirmiers, des sarreaux et des tabliers pour les Sœurs. Nous avons tenu un contrôle exact de tous ces envois.

Lits Par notre intermédiaire, les sections de la Croix-Rouge ont aussi fourni du matériel à plusieurs reprises. La section de Bâle remit ses 200 lits complets à l'hôpital d'étape d'Olten; ils servirent plus tard à meubler l'hôpital destiné aux internés et qui a été installé à Lucerne.

D'autres sections ont fait parvenir des lits qu'elles possédaient



Automobiles sanitaires

ou dont elles firent l'acquisition, d'autres encore ont envoyé des tables de nuit, de la lingerie, etc.

III. Fourniture de linge.

Nous étions loin de supposer, au début de cette activité spéciale, que la fourniture de linge aux soldats en santé deviendrait une des tâches principales de la Croix-Rouge suisse, et ce fut le cas cependant! Ce travail qui nous est incombé démontre à quel point nous avons dû nous écarter des tâches généralement reconnues à la Croix-Rouge. Nous considérons comme évident que notre société nationale aurait — selon l'usage établi — à s'occuper des malades, mais ce ne fut point le cas.

Pendant le cours de la mobilisation on nous a retiré le droit de fournir de linge les soldats hospitalisés, pour confier ce soin aux comités de dames qui l'avaient réclamé. Dès lors la Croix-Rouge n'eut plus à s'occuper de malades du tout. Il n'est pas surprenant que cette mesure restrictive n'ait pas été comprise au sein de notre peuple, puisqu'il est de tradition que les Croix-Rouges ont à secourir les blessés et les malades.

C'est encore ce même principe qui a guidé les Sanatoriums,



Automobiles sanitaires

par exemple, qui s'adressèrent à nous tout d'abord, pour obtenir ce qui manquait à leurs pensionnaires; nous avons dû transmettre ces demandes aux sociétés féminines, ce qui n'a pas servi à hâter les livraisons et nous a valu de différents côtés le reproche de ne rien faire pour les malades.

Quoiqu'il en soit, et bien que nous n'ayons eu qu'à nous occuper de troupes en santé, le travail ne nous a pas fait défaut. Cette nouvelle forme de l'assistance n'a pas seulement mis notre personnel à une rude épreuve, mais a nécessité l'emploi de la plus grande partie des sommes fournies par la collecte.

A première vue on s'étonnera peut-être qu'il en ait été ainsi.

Comme nous avons été épargnés de la guerre dans le pays même et que notre offre de nous occuper du soin des soldats malades avait été refusée avec la remarque que les organes officiels de l'armée suffisaient à cette tâche, comme d'autre part on ne nous a point assigné de travail spécial, nous avons été heureux de pouvoir rendre service en travaillant pour les soldats en bonne santé.

Il est vrai que dans les postulats formulés par Dunant, pas plus que dans les résolutions de la Convention de Genève, il n'est question de l'assistance aux personnes en santé, mais nous avons estimé que la remise de linge à des nécessiteux en service, soit la collaboration au maintien d'une hygiène rationnelle, doit rentrer certainement dans les attributions qu'une Croix-Rouge peut accepter.

Les demandes de linge provenant de la part de militaires indigents devinrent bientôt telles que seule une institution parfaitement organisée s'est trouvée en état de leur faire face. Cette répartition de linge est peu à peu devenue si populaire et si courante, que bien après la démobilisation, aujourd'hui encore, nous recevons continuellement des demandes auxquelles nous répondrons pour autant que nous aurons encore des réserves disponibles.

Nous nous attendions du reste à ce genre de travail par le fait que, lors de la guerre des Balkans déjà, la demande de sous-vêtements avait été considérable. Dès les premiers jours de la mobilisation en Suisse, nous fîmes très souvent sollicités d'envoyer du linge de corps, et, comme la direction de l'armée ne pouvait faire droit à ces demandes et qu'elle nous les transmettait, nous avons volontiers saisi cette occasion de nous rendre utiles.

Plus tard ce service de ravitaillement en linge nous fut officiellement attribué par l'armée. Après une étude approfondie de la question, et à la suite d'une conférence à laquelle assistait le chef du Département militaire lui-même, on décida de la nature des sous-vêtements qui seraient à fournir aux troupes par la Croix-Rouge suisse. Les camisoles furent exclues, n'étant pas habituellement employées par notre population; par contre on nous engagea à livrer des ventrières, et la réserve de celles que possédait l'armée fut mise à notre disposition, soit 6000 pièces. Nous ne devons fournir ni gants ni chandails, parce que ces objets rentrent dans les livraisons à faire par l'armée; il en était de même des chaussures que plusieurs corps de troupe nous réclamaient avec insistance.

Nous n'avons pas attendu le résultat de la conférence dont il

vient d'être fait mention, pour les achats nécessaires, et, afin de parer au plus pressé, nous avons fait d'emblée l'acquisition de chemises pour la valeur de fr. 6000. Ces achats furent répartis sur une dizaine de nos sections les plus actives, qui eurent à les exécuter.

Cette collaboration a été accueillie avec plaisir par nos sections et a contribué pour sa part à la réussite de la collecte. Nous avons continué à procéder ainsi aussi longtemps qu'il fut possible de trouver dans le commerce local les marchandises que nous cherchions; il fallait de bonnes chemises en solide toile de couleur, sans cols. Afin de faciliter notre approvisionnement en objets d'habillement, nous avons offert aux sections qui en feraient confectionner de leur verser une partie du prix de ce travail à domicile, soit pour chemises et chaussettes, fr. 1.50, dans la pensée que les caisses des sections auraient à parfaire le salaire demandé.

Nos allocations furent augmentées dans la suite, de sorte que nous avons payé pour la façon d'une chemise, fr. 1.20, et fr. 1.— pour celle d'une paire de chaussettes.

C'est dans le but d'éclairer les comités des sections que la circulaire qui suit leur fut adressée :

« L'armée réclame de la Croix-Rouge de grandes quantités de chemises ordinaires et de chaussettes. Nous prions les sections d'entreprendre sans tarder la confection de ces objets, avec l'aide de la main-d'œuvre féminine à domicile.

Les pièces terminées seront annoncées au médecin en chef de la Croix-Rouge; c'est lui qui donnera les indications concernant l'expédition. La Croix-Rouge désire subventionner la confection dans la mesure suivante:

| | |
|---|----------|
| Pour une chemise | fr. 1.50 |
| » une paire de chaussettes de coton | » —.40 |
| » » » » » » » laine | » —.80 |

payables après livraison de la marchandise contrôlée.

Le médecin en chef de la Croix-Rouge:
Bohny, colonel. »

Cette circulaire ayant été interprétée de façon assez différente en plusieurs endroits, il parut opportun de la compléter par l'envoi de la suivante:

« Notre communication du 10 août concernant l'allocation de fr. 1.50 par chemise et de 40 centimes (ou 80 cent.) par paire de chaussettes, appelle les remarques suivantes:

a) Cette subvention ne sera versée que pour les fournitures terminées et contrôlées avant le 15 septembre.

b) Les subventions ne seront versées qu'aux sections de la Croix-Rouge, et non point aux fournisseurs; le paiement se fait par le compte de chèques postaux, au reçu des listes exactement établies et signées par les sections, avec mention du nombre et du genre de pièces terminées mises à notre disposition. Aucun décompte ne doit être prélevé sur les fonds recueillis par la section en faveur de la collecte.

c) Dès maintenant, les sections qui désirent faire exécuter plus de 100 pièces de chaque assortiment, ont à en prévenir par écrit le médecin en chef de la Croix-Rouge, et doivent obtenir son assentiment.

d) Tous les envois adressés au bureau du médecin en chef de la Croix-Rouge porteront l'avis « Matériel commandé », avec mention lisible du nom de la section et de l'expéditeur. »

Dès le milieu de septembre 1914 déjà, les matériaux nécessaires à la confection de chemises et de chaussettes ne se trouvaient plus qu'avec peine dans les régions de nos sections, de sorte qu'il nous fallut les commander en fabriques. C'est ainsi que nous avons fait venir d'Espagne environ 5300 kg. de laine — de la valeur de 72,000 fr. — par l'entremise de la maison Salvisberg à Berne. Par suite des difficultés de transport, nous avons attendu longtemps cet envoi. Des maisons du pays, Ernst & C^{ie} à Aarwangen en particulier, nous ont aussi fourni de grandes quantités de laine.

Afin de venir en aide aux familles besoigneuses nous avons remis ce matériel à nos sections, avec la prière de fournir du travail aux femmes indigentes.

Nos lecteurs verront, par la circulaire suivante datée du 25 septembre, comment nous avons procédé dans la suite :

« Afin de parer aux besoins de nos soldats pendant la saison d'hiver, et dans le but aussi de procurer un petit gagne-pain à des femmes nécessiteuses, la Croix-Rouge a fait l'acquisition de laine à tricoter et d'étoffe de coton, qui seront remis gratuitement à celles de nos sections qui voudront bien faire confectionner des chaussettes, des mitaines et des chemises.

La Croix-Rouge offre pour ce travail une modeste subvention qui sera remise aux sections, soit :

| | | | | | |
|----------|------|----|------------|-------|-----------------------|
| 80 cent. | pour | la | confection | d'une | chemise, |
| 80 | » | » | » | » | paire de chaussettes, |
| 20 | » | » | » | » | paire de mitaines. |

Nous insistons pour que ce salaire serve à rétribuer le travail à domicile, éventuellement par l'entremise des associations féminines d'utilité publique, de sociétés de secours par le travail ou d'autres institutions analogues.

Nous osons compter sur un travail exact et vous prions de le surveiller, afin qu'il n'y ait aucun préjudice causé à la Croix-Rouge ou à l'armée par une confection défectueuse.

Pour que ce travail puisse se faire rationnellement, les sections reçoivent un délai de livraison, c'est-à-dire :



Retour d'invalides français à Lyon

pour les mitaines, jusqu'au 20 octobre;
pour les chemises et chaussettes, jusqu'au 15 novembre.

Chaque section recevra, d'après un plan général de distribution, une certaine quantité de laine et de toile, avec l'indication du nombre de paires de mitaines, de chaussettes et de chemises qui seront à confectionner avec ce matériel.

Les sections ne sont point obligées d'accepter ce travail, mais si elles l'entreprennent, elles auront à veiller à une exécution irréprochable.

Afin de permettre le paiement immédiat des salaires, les sections recevront à l'avance la part que leur alloue la Croix-Rouge suisse; ces sommes sont destinées uniquement à parfaire les salaires.

Dès que le travail est prêt dans une section, elle doit en aviser le médecin en chef de la Croix-Rouge à Berne. Celui-ci donnera alors les indications nécessaires pour l'expédition de la marchandise.

Sur la base de ces prescriptions, nous mettons éventuellement à la disposition de votre section :

..... kg. de laine à tricoter, avec laquelle sont à fournir paires de mitaines, et paires de chaussettes.

..... mètres de toile, pour chemises.

Enfin une somme de fr. pour les salaires.

Dans le cas où vous entreriez dans nos vues, vous voudrez bien nous retourner dûment signé l'engagement que nous joignons à ces lignes. Si vous ne retournez pas cet engagement d'ici au 30 septembre, nous considérerons votre silence comme un refus de collaborer à ce travail, et nous disposerons du matériel que nous vous réservons à priori.

Dès que nous serons en possession de votre réponse, nous ferons les envois de marchandises et d'argent.»

A cette lettre était joint un

Engagement :

« La section de la Croix-Rouge de reçoit du médecin en chef de la Croix-Rouge, d'après les termes de la circulaire du 25 septembre 1914,

..... kg. de laine.

..... mètres de toile (..... pièces de 50 m. environ).

fr. pour la confection.

Elle s'engage à faire confectionner à domicile avec ce matériel :

..... paires de mitaines jusqu'au 20 octobre,

..... paires de chaussettes jusqu'au 15 novembre,

..... chemises de soldats jusqu'au 15 novembre, et de remettre, en argent comptant, 20 cent. pour 1 paire de mitaines, 80 cent. pour 1 paire de chaussettes et 80 cent. pour une chemise.

Elle tiendra un contrôle exact sur la bienfacture de ce travail qu'elle mettra à la disposition du médecin en chef de la Croix-Rouge, dès qu'il sera terminé.

La laine doit être adressée à

La toile doit être adressée à

L'argent doit être adressé à

....., le

Au nom de la section de :

.....
(Signature et adresse complète.)

En favorisant le travail à domicile, nous avons contribué à restreindre la fabrication en gros et fait pénétrer un peu de cet argent qui nous avait été si généreusement remis dans les classes

indigentes de notre population. Nous pensons avoir agi selon les désirs de nos donateurs en dépensant ainsi fr. 169,543 pour des salaires à de petites gens.

Nous devons signaler la collaboration, pour nos grosses commandes, de M. Oscar Zimmerli à Aarbourg, président de l'association suisse des tisserands, qui a bien voulu — à titre absolument gracieux — nous servir d'intermédiaire auprès de différents fabricants et qui a droit à toute notre reconnaissance.

Les prix qu'il a fallu payer ont subi de grandes modifications au cours de la mobilisation; les chiffres suivants en donnent une idée générale :

| | Prix d'une chemise | d'une p. de chaussettes | caleçons |
|----------|--------------------|-------------------------|----------|
| En 1914: | fr. 2.45 | — .90 | 2.70 |
| En 1918: | » 8.60 | 4.50 | 8. — |

Nos dépenses totales pour linge de corps fourni aux soldats ont été :

a) *Linge confectionné :*

| | | |
|--|-----------|------------|
| Chemises | Fr. | 138,532.05 |
| Chaussettes | » | 100,322.55 |
| Caleçons | » | 393,316.75 |
| Sous-vêtements, ventrières | » | 20,405.45 |
| Mouchoirs, serviettes, caleçons de bains | » | 40,833.75 |
| Pantoufles et chaussures | » | 11,444.90 |
| | Total Fr. | 704,855.45 |

b) *Etoffes* » 305,931.30

c) *Laine à tricoter* » 158,261.70

d) *Salaires à domicile* » 172,661.34

Total pour fournitures de linge Fr. 1,341,709.79

La distribution du linge aux soldats ne se fit pas sans quelques difficultés. On dit volontiers qu'il vaut mieux donner que recevoir... nous n'en avons pas toujours fait l'expérience, et ce sera dans le but d'éviter à l'avenir des surprises, des ennuis et des difficultés de toute nature, que nous désirons entrer ici dans quelques détails.

Nous avons pris les dispositions suivantes qui avaient été portées à la connaissance des troupes par un ordre d'armée: Dans les

différentes unités, les officiers subalternes ou des sous-officiers qui sont au courant des besoins de leurs hommes, devaient, avec tout le tact désirable, prendre les informations nécessaires sur l'état d'indigence de leurs subordonnés. D'accord avec le Département militaire, nous n'accorderions des sous-vêtements qu'aux militaires dont la situation pécuniaire est telle qu'ils n'en peuvent faire l'acquisition par leurs propres moyens. En procédant ainsi, les commandants d'unités pouvaient facilement nous indiquer le genre et le nombre de pièces indispensables à leur compagnie, leur bataillon, etc.

Au reçu de cette demande, et par retour du courrier, nous avisions alors les dépôts centraux d'avoir à faire la livraison. Ainsi par exemple :

Ordre de livraison N° 25

Au dépôt de collecte de *St-Gall*.
 Envoyez au *Bataillon de fusiliers N. N. Poste de campagne*
 pour *hommes de la II^e compagnie :*
 30 chemises,
 40 paires de chaussettes,
 5 paires de caleçons, etc.
, le 19.....

Le médecin en chef de la Croix-Rouge.

En même temps, le commandant d'unité recevait un bordereau mentionnant les objets qui lui avaient été expédiés, bordereau qui devait nous être retourné signé. De cette façon nous savions que les objets demandés étaient exactement arrivés à destination.

La poste militaire nous demanda quelquefois de remplacer des paquets perdus par elle — ce qui ne peut guère être évité — et nous avons toujours été heureux de répondre à ces demandes par de nouveaux envois, quand ce n'aurait été que pour témoigner aux Postes fédérales notre reconnaissance pour les services qu'elles nous rendaient gratuitement.

En procédant de cette manière qui, dans sa simplicité paraissait offrir toutes les garanties de bon fonctionnement, nous pensions arriver à une parfaite exactitude dans nos livraisons, sans fausses manœuvres. Malheureusement il n'en fut pas toujours ainsi. Tout d'abord nous étions partis du principe que les investigations auprès des hommes seraient faites avec tact et discernement, mais ce doigté nécessaire ne fut pas le fait de tous les commandants d'unités.

Difficultés

Certes, nous n'avons pas ajouté foi à tout ce qui nous a été

rapporté à cet égard, à tous les racontars qui ont été publiés par les journaux; nous savons cependant que — trop souvent — le tact le plus élémentaire n'a pas présidé aux informations qu'il aurait fallu prendre discrètement. Il est inadmissible qu'un commandant d'unité, s'adressant à ses hommes, donne le commandement: « Les indigents, devant le front! » La conséquence de procédés pareils qui n'étaient certes pas dans les vues de nos donateurs, fut que nous reçûmes une quantité de demandes provenant directement de soldats qui ne voulaient pas étaler leur misère devant leurs camarades assemblés.

Nous avons régulièrement transmis ces demandes aux chefs, avec la prière de bien vouloir faire avec la discrétion voulue une enquête supplémentaire.

Un manque total de compréhension nous a été signalé par un chef de compagnie qui nous faisait la remarque « que dans certaines unités, vos précieux objets sont remis simplement aux chefs de file qui en font la répartition selon leur bon plaisir... »

A plusieurs reprises, nous avons adressé des réclamations au sujet de cette manière de procéder; nous étions du reste obligés de revenir fréquemment à la charge par le seul fait des mutations continuelles dans le personnel.

Un coup d'œil jeté sur les commandes permet de se rendre compte que l'interprétation donnée à notre œuvre d'assistance a été très différente suivant les commandants. Tandis que les uns paraissent croire que la Croix-Rouge doit fournir à chaque soldat, voire à des unités complètes, tous les sous-vêtements réclamés, d'autres, par contre, désirent créer pour leurs hommes des dépôts de linge dans leur unité. De telles conceptions sont certainement en contradiction avec le sentiment général de tous ceux qui avaient bien voulu nous remettre des dons en argent et en nature. Des demandes pareilles à celles qui suivent étaient faites aussi pour nous surprendre:

« Envoyez-nous pour notre compagnie N. N.: 150 chemises, 250 paires de chaussettes, 150 caleçons, 100 serviettes, etc. » Nous avons fait part au signataire de nos doutes sur un état d'indigence si grand dans sa compagnie, et lui fîmes comprendre qu'un tel envoi représentait une valeur de plus de 2500 francs.

Exagérations

Un régiment nous a demandé 3500 caleçons de bain dont le prix eût dépassé fr. 5400. Enfin, nous fûmes bien étonnés de recevoir une demande de lingerie pour alimenter un jeu de loto..

Contrôle

Dès le début nous avons installé un contrôle exact qui nous permettait de nous rendre compte en tout temps et pour toutes les unités, de la date et du genre de livraisons que nous faisons aux corps de troupe. Ces listes, déposées au secrétariat, sont à la disposition de tous ceux qui voudront les consulter; elles donnent une vue d'ensemble sur notre œuvre d'assistance aux troupes, et renseignent sur les besoins exprimés par les différentes unités.

A l'indigence générale qui n'a fait qu'augmenter pendant la durée de la mobilisation, correspondent des demandes plus fréquentes.

Au début, on nous réclamait en moyenne 40 chemises par Compagnie, ce qui revient à dire qu'un cinquième des hommes devaient être considérés comme nécessaires; vers la fin de la mobilisation, les demandes de 100 chemises par compagnie n'étaient pas rares, aussi fûmes-nous parfois obligés de procéder à des réductions proportionnelles aux livraisons déjà faites.

Dépôts auprès
des corps de
troupe

Nous avons toujours eu à lutter contre l'établissement de *dépôts de linge* réclamés par des corps de troupe.

Plutôt que de se renseigner périodiquement sur l'état d'indigence de leurs hommes, certains commandants nous demandaient simplement (comme dans la commande citée plus haut) des objets en chiffres ronds; ainsi encore la compagnie Y.: « Envoyez-nous immédiatement environ 250 chemises, 250 paires de chaussettes, 200 ceintures, 120 passe-montagnes. »

Ils s'épargnaient ainsi la peine de revenir toujours à la charge, mais ne réfléchissaient pas au gaspillage qu'entraîne trop souvent la constitution de dépôts, et nous désirions éviter ce gaspillage. On nous a informé à différentes reprises que, lors de la dislocation des troupes, ou au moment de leur licenciement, les réserves de ces dépôts ont été simplement lancées sur la rue où chacun se servait, militaires et civils.

L'information suivante, émanant d'un établissement sanitaire, nous renseigne aussi sur ce qui arrivait dans ces dépôts:

« Pour faire suite à notre lettre du 15 mars 1917, nous vous adressons deux chemises qui, de nouveau, ont été rongées par les souris. »

Le même sort doit avoir été réservé à bien des chaussettes, à voir les traces laissées par des souris voraces, et qui nous ont été adressées...

On nous a demandé avec insistance d'organiser des dépôts dans les Maisons du soldat et dans les lessiveries militaires, mais quelque séduisante qu'ait pu paraître cette innovation, elle n'a guère été heureuse.

Dans les Maisons du soldat, c'est à la « mère » de s'occuper des répartitions, mais elle manque de moyens d'investigation sûrs et ne possède pas la routine nécessaire pour arriver à ne donner qu'à

Chambres de
soldats



Sortie d'invalides allemands à Constance

ceux qui sont réellement dans le besoin; enfin il est à craindre que seuls ceux qui fréquentent ces maisons ne profitent des libéralités de la « mère », alors que ceux qui n'ont pas l'habitude de s'y rendre ne reçoivent rien. Nous savons qu'il en a été fréquemment ainsi.

Les Lessiveries de guerre ont insisté souvent pour obtenir du linge, et nous aurions désiré leur en fournir pour remplacer des sous-vêtements tout à fait usés, mais c'était ouvrir la porte aux abus, alors que tout contrôle était illusoire.

Lessiveries de
guerre

Nous savons « des malins » qui ont adressé aux lessiveries de guerre du linge sale de leur famille, en loques, dans l'espoir que ces pièces inutilisables seraient remplacées par des sous-vêtements neufs. Nous avons fait cependant quelques envois à ces institutions, mais dans la suite il nous a paru plus raisonnable de leur faire signaler le linge défectueux aux commandants d'unités, avec la prière — en cas d'indigence — de nous transmettre des demandes selon les besoins. C'est ainsi que les nécessiteux ont pu être servis et que, grâce à notre contrôle sévère, nous avons pu mettre un frein aux abus les plus néfastes.

Pour toutes les raisons énumérées plus haut, nous croyons ne pas devoir recommander, lors d'une intervention future, l'établissement de dépôts — même temporaire — auprès de corps de troupes mobilisés.

Trop souvent, hélas, en cette question de livraison de linge aux soldats indigents, nous avons mis le doigt sur des abus. Combien de fois est-il arrivé que des individus dont la situation sociale était bonne, ont su faire main-basse sur des sous-vêtements destinés exclusivement à des nécessiteux. Ces abus ne pourront être évités que par des investigations personnelles et par un contrôle minutieux.

Activités
parallèles

Nous savons qu'il y a eu des soldats qui — grâce à des déclarations mensongères — se sont fait attribuer quantité d'objets, au point de se créer des réserves. Ils ont profité surtout de la crédulité d'une foule de petits comités qui ont entrepris des actions parallèles à la nôtre. Quelque société de jeunes filles, par exemple, recevait une lettre navrante d'un militaire se plaignant de ce que sa troupe avait été totalement négligée par la Croix-Rouge et demandant l'envoi de linge.

La suite de ces démarches fut trop fréquemment que de tels soldats et leurs camarades se trouvaient alors littéralement inondés de linge provenant d'associations locales. Parfois aussi des plaintes furent formulées contre nous par écrit; il en parut même dans les journaux, ce qui nous a permis de découvrir de ci, de là, un filou.

Les abus engendrés par ces œuvres d'assistance en marge de la nôtre ont provoqué une série de plaintes contre la Croix-Rouge, plaintes qui ne se sont tues que lorsque nous sommes parvenus à prouver leur inconsistance.

Qu'il nous soit permis de reproduire ici une lettre instructive à cet égard, et qui démontre bien à quel point la bienfaisance privée peut devenir une source d'abus :

« J'apprends par diverses correspondances reçues que ma Compagnie de . . . se serait annoncée comme ayant spécialement besoin de chaussettes. Tout en vous remerciant de l'intérêt que vous avez bien voulu accorder à cette affaire, je tiens cependant à vous faire savoir que ma Compagnie ne manque pas plus de chaussettes que toute autre Compagnie de l'armée...

Capit. X., chef de C^{ie}. »

Combien de fois avons-nous déploré l'existence de cette assistance parallèle et privée; si certaines troupes n'en ont jamais rien reçu parce qu'elles ont toujours ignoré leur existence, d'autres au contraire en ont reçu des dons en telle quantité que les unités ne savaient plus qu'en faire. Le sac militaire n'étant guère extensible, les soldats ne pouvaient tout emporter, et un grand nombre d'entre eux eurent tout de même vergogne d'envoyer ces objets à la maison.

On nous avait parlé et reparlé d'une certaine compagnie qui aurait été — disait-on — très mal fournie en linge; à plusieurs reprises nous écrivîmes au commandant de cette compagnie qui, piqué au vif, nous répondit enfin ce qui suit :

« Continuellement des dames nous apportent des chaussettes, et maintenant c'est votre tour! Veuillez croire, je vous prie, que mes hommes ne sont pas tellement dans la misère, et faites donc en sorte que l'on remette ces dons à ceux qui en ont davantage besoin que nos gens! »

Il est dans la nature des choses qu'à côté d'une organisation générale, des œuvres privées poursuivant un but analogue doivent voir le jour. Mais à ces branches gourmandes d'une institution de grand style manquent presque toujours les moyens de contrôle indispensables, de sorte qu'elles deviennent la source d'abus et de gaspillages.

Autre chose: quand il s'agit d'une collecte nationale en Suisse, il est difficile d'admettre que tel canton ne désire remettre qu'à ses ressortissants ce qu'il a recueilli. Et ce fut le cas, malheureusement, au début, de sorte que le médecin en chef de la Croix-Rouge eut à intervenir par l'ordre suivant :

« Il est interdit aux sections de la Croix-Rouge ou à des postes de collecte d'adresser, sans autorisation spéciale du médecin en chef de la Croix-Rouge, de l'argent ou des dons provenant de la collecte à des formations sanitaires ou à des unités de troupe. Exception est faite pour des denrées sujettes à se détériorer.

Des demandes provenant de commandants militaires et qui seraient reçues directement par les sections, doivent être remises au médecin en chef de la Croix-Rouge qui leur donnera la suite qu'elles comportent.

Seule une stricte observation de cette mesure permettra une répartition équitable de la part de la Croix-Rouge à tous les corps de troupe.»

Nous ne rejetons point uniquement la faute de ces actions secondaires, souvent nuisibles ou inutiles, sur nos centres de collecte, car nous savons combien de fois — faute d'instructions précises — les commandants d'unités ont fait des demandes à des organisations locales. Ce fut le cas spécialement lors des relèves de troupes. Nous-mêmes avons reçu des demandes de linge, adressées : « Comité international de la Croix-Rouge à Genève ».

Si nous avons insisté quelque peu sur ces difficultés, c'est surtout dans le but de les éviter plus tard, lors de collectes et de distributions futures. Nous sommes persuadés qu'en connaissance de cause on parviendra davantage à l'avenir à prévenir des conflits ou des erreurs.

Mais nous devons une mention à l'accueil reconnaissant fait à nos interventions secourables par les militaires et leurs familles. Il nous est parvenu une quantité de lettres de remerciements des plus touchantes. Parmi celles-ci, signalons en passant le geste gracieux d'une compagnie de sapeurs dont les sous-officiers avaient organisé une collecte à l'occasion d'une fête; renonçant à ce plaisir, la compagnie nous adressait la somme recueillie, avec un aimable billet.

Les musiques de bataillons d'un Régiment d'infanterie nous ont fait parvenir un don important. C'est aussi avec un sentiment de reconnaissance toute particulière que nous pensons à ce commandant d'école qui, à l'issue de chaque école de recrues placée sous ses ordres, parlait à sa troupe de la Croix-Rouge et nous faisait régulièrement parvenir à cette occasion un don prélevé sur la « Caisse de l'ordinaire ». C'est ainsi qu'on entretient l'intérêt dû à la Croix-Rouge; de telles manifestations sont un encouragement pour nous et nous aident à poursuivre notre travail malgré toutes les difficultés que nous devons vaincre.

La liste qui suit donne un aperçu complet de toutes les livraisons de linge faites par la Croix-Rouge suisse pendant la durée de la mobilisation — épidémie de grippe comprise — à des soldats indigents sous les armes :

**Linge délivré d'août 1914 jusqu'au 30 juin 1918 aux troupes
suisses mobilisées (sans compter les objets des dépôts pour malades).**

| | |
|--|------------------|
| 148,477 chemises | Fr. 677,126,50 |
| 191,207 paires de chaussettes | » 482,440.70 |
| 102,345 paires de caleçons | » 568,008.45 |
| 36,125 ceintures-ventrières | » 54,825.20 |
| 61,878 mouchoirs | » 31,194.75 |
| 33,348 serviettes | » 27,076.80 |
| 49,536 mitaines (paires) | » 40,044.90 |
| 3,552 pantoufles | » 13,712.— |
| 443 paires de bretelles | » 1,008.— |
| 6,541 chaussons de lit | » 19,623.— |
| 507 paires de genouillères | » 1,277.50 |
| 1,737 mentonnières | » 1,389.— |
| 1,377 sacs à linge | » 1,230.— |
| 194 foulards | » 485.— |
| 126 plastrons | » 126.— |
| 91 chandails | » 819.— |
| 295 linges pour les pieds | » 132.75 |
| 58 bandes molletières | » 145.— |
| 774 caleçons de bain | » 580.50 |
| 947 serpillières | » 189.40 |
| 583 paires de semelles chaudes | » 407.40 |
| 40 brosses à dents | » 28.— |
| 6 vestes de chauffeur | |
| 21 paires de chaussures | |
| 250 lacets de souliers | |
| 1,050 boîtes de pastilles Wybert | |
| 363 enfourages de matelas | » 1,703.— |
| | Fr. 1,923,572.75 |

**Fournitures d'objets de malades à des infirmeries (août 1914
au 30 juin 1918).**

| | |
|---------------------------------|--------------------------|
| 93 enfourages de duvets | 1 cuvette |
| 1093 couvertures de laine | 1 panier à pain |
| 6919 draps de lits | 3 poêles à frire |
| 3309 taies d'oreillers, grandes | 62 grandes cuvettes |
| 344 » » petites | 15 plateaux |
| 337 coussins en bourre | 24 thermomètres à fièvre |
| 120 serpillières | 10 » de chambre |
| 8 linges de bain | 6 » de bain |
| 35 molletons | 1 baignoire à bras |
| 114 matelas | 2 bassins réniformes |
| 934 chemises pour malades | 364 crachoirs |
| 37 robes de chambre | 1 brosse à crachoirs |
| 3 bonnets de chirurgiens | 46 brosses à ongles |

| | |
|---|-------------------------|
| 9 sarraux pour docteurs, avec pantalons | 11 bassins à pansements |
| 260 pyjamas pour malades | 27 brosses |
| 325 blouses d'infirmiers | 85 urinaux |
| 121 tabliers d'infirmiers | 8 vases de nuit |
| 2340 sacs de paille | 9 vases de lit |
| 266 coussins en paille | 3 closets de chambre |
| 11 enfourages à paillasses | 3 vessies à glaces |
| 17 chaises-longues | 25 petites brosses |
| 7 lampes à alcool | 11 bouillottes |
| 13 brocs à eau | 24 pattes à poussière |
| 6 marmites | 36 linges de nettoyage |
| 2 tables d'opérations | 17 cannes |
| 12 assiettes | 3 béquilles |
| 12 fourchettes | 1 appuie-dos |
| 12 couteaux | 85 bois de lits |
| 131 tasses | 40 peaux de chat |
| 98 verres à eau | 324 morceaux de savon |
| 37 gobelets en émail | 42 savonniers |

Service de ravitaillement.

Ravitaillement

Comme chez les belligérants, il était prévu pour la Croix-Rouge suisse un service de ravitaillement.

Si une intervention de cette nature n'a pas été régulièrement nécessaire, elle a cependant rendu quelques services à nos troupes, bien que celles-ci n'aient jamais eu à procéder à de grands déplacements dans notre petit pays. Nos sections, souvent aidées par des sociétés de samaritains, ont rempli cette tâche à la satisfaction générale. Les frais ont été supportés par la caisse centrale, parfois aussi par certaines sections auxquelles nous adressons ici nos meilleurs remerciements.

Ce service a pris des proportions importantes au moment du passage à travers la Suisse des convois d'invalides, d'internés et d'évacués. Nous y reviendrons dans le chapitre consacré à notre activité internationale.

Médecins pour la population

Un mot encore au sujet des médecins que la Croix-Rouge fut priée de mettre à la disposition de la population du pays. Ce fut un travail délicat pour le médecin en chef de la Croix-Rouge, que celui de trouver des remplaçants pour tous les docteurs mobilisés. Des vallées, des districts entiers se trouvaient privés de tout secours médical et en réclamaient avec insistance.

Pour toutes ces régions sans médecins, le médecin en chef de

la Croix-Rouge eut à chercher le personnel nécessaire — souvent des étrangers alors dans notre pays — et à le répartir selon les besoins les plus pressants.



Ravitaillement à la gare de Berne

Epidémie de grippe.

Cette épidémie nous a procuré un travail si intensif que nous sommes obligés de lui consacrer un chapitre spécial. Sa brusque ap-

parition nous a surpris comme elle a surpris le monde entier. Nous avons eu fort à faire au début de la mobilisation, nous étions alors assaillis de demandes, mais jamais nous n'avons été harcelés et bousculés comme au moment de l'apparition de la grippe dans le pays. Les appels à l'aide se firent entendre tout d'abord de la part des autorités militaires, puis, tout aussi pressants, des autorités civiles, et dans une proportion à laquelle nous n'aurions jamais songé quelques semaines auparavant, alors qu'on avait encore le sourire aux lèvres en parlant de la « grippe espagnole ».

Il semblait vraiment que la Croix-Rouge seule pourrait aider, et cette conception de notre institution à laquelle on s'adressait de partout est bien celle qu'il nous convient de lui voir attribuer.

Pendant ces semaines, nos appareils de téléphone marchaient dès le matin et sans discontinuer jusqu'au soir; de nuit même, les télégrammes nous étaient apportés dans nos demeures particulières; ils demandaient, imploraient, exigeaient du secours, et nous donnaient ainsi une image de la frayeur de la population éprouvée, en proie à une vraie panique. Ce sentiment de détresse se traduisait souvent par des demandes provenant de la même localité et émanant simultanément de médecins de troupe, de la direction d'hôpitaux et de particuliers affolés.

On réclamait surtout du personnel infirmier qualifié, des *sœurs*. Alors qu'au début de la mobilisation on avait écarté les infirmières des hôpitaux militaires, on fut maintenant d'un avis contraire, et ce sont précisément ces établissements qui ont réclamé des sœurs avec le plus d'insistance. Quelques-unes étaient occupées dans les hôpitaux du Service de santé, la plupart des autres se trouvaient en services particuliers.

Nos détachements d'infirmières avaient été licenciés depuis longtemps.

Il faut se remettre en mémoire la situation délicate de cette époque pour comprendre les difficultés qu'il y eut à trouver subitement le personnel indispensable. La population civile était prise par la grippe tout autant que la troupe, aussi employait-elle un grand nombre d'infirmières. Les hôpitaux qui — d'après les conventions établies pour la mobilisation — auraient dû fournir une partie de leur personnel, étaient bondés au point de surcharger de travail les infirmières surmenées.

C'est à ce moment qu'éclata comme une bombe l'ordre de marche du médecin en chef de la Croix-Rouge, réduisant encore le personnel des hôpitaux, aussi ceux-ci firent-ils pleuvoir sur nous leurs réclamations. On nous faisait observer qu'il était étrange que la même autorité militaire qui ne cessait d'adresser des soldats malades aux hôpitaux se permit ainsi de réduire le personnel déjà surmené de ces établissements, et il nous fut parfois difficile de faire comprendre aux intéressés la nécessité des mesures qu'il avait fallu ordonner.

Dans la mesure du possible nous avons cherché à remplacer les infirmières professionnelles que nous prenions aux hôpitaux par du personnel auxiliaire. Les circonstances d'alors étaient même anormales pour le temps de guerre, car en temps de guerre les hôpitaux ne sont en général pas bondés de malades civils; mais l'épidémie de grippe a créé à ce moment une situation tout à fait exceptionnelle.

Une nouvelle difficulté surgit bientôt du fait que les sœurs mobilisées par nous et placées dans des hôpitaux militaires, furent elles-mêmes atteintes par l'infection grippale. Trop souvent, le troisième jour, elles devaient s'aliter à leur tour, être immédiatement remplacées et recevoir elles aussi les soins d'autres infirmières.

Nous avons eu à cette occasion la preuve du rôle considérable que le surmenage a joué dans cette épidémie. Un grand nombre de sœurs avaient déjà soigné des grippés pendant les semaines précédentes, sans avoir été atteintes elles-mêmes; leur force de résistance leur avait suffi pour échapper à l'infection. Mais ces infirmières déjà fatiguées par tant de nuits de veilles, et se trouvant ensuite à la tête de services très pénibles dans des hôpitaux bondés, sans qu'il leur fut possible de prendre le minimum de repos nécessaire, payèrent d'autant plus leur tribut à la maladie qu'elles avaient résisté plus longtemps.

Un trop grand nombre d'entre elles moururent, hélas, à la suite de complications pulmonaires.

Il ne fut pas possible de mettre sur pied les sœurs par détachements complets; cette manière de procéder paraît être plus théorique que pratique. En réalité on ne nous réclamait que de petits groupes d'infirmières: « Envoyez-nous 4, 6, 10 sœurs », disaient les demandes, ou bien l'on désirait 2 sœurs de langue française et 4 de langue allemande. Il est arrivé aussi que des infirmières se sont présentées trop nombreuses dans telle localité d'où plusieurs demandes

provenant de différentes personnes et faisant double emploi, nous avaient été adressées sans entente préalable entre les intéressés.

Difficultés

C'est ainsi qu'il y a eu parfois perte de temps et de force, et que bien des sœurs ont été contrariées d'avoir dû quitter subitement quelque malade gravement atteint, pour ensuite devoir attendre de nouveaux ordres avant d'être dirigées ailleurs.

Les complications de toute nature n'ont pas fait défaut, pas plus que les réclamations provenant de personnes qui ne comprenaient rien aux difficultés avec lesquelles nous avions à lutter. Par contre nous sommes heureux d'avoir pu intervenir utilement dans la plupart des cas, ce qui nous a valu une quantité de lettres de remerciements émanant de la population civile ou des autorités militaires.

Cette mobilisation se fit en général de la façon suivante: au reçu d'une demande de personnel, nous avisions par téléphone une des maisons-mère qui forment les détachements d'infirmières; cet ordre était ensuite confirmé par dépêche. Ces maisons avaient été pourvues de bons de transports qu'elles adressaient « par exprès » aux infirmières mobilisées; car il ne faut pas croire que ces dernières attendaient à l'hôpital-même que leur tour fût venu de partir, elles étaient au contraire disséminées dans la région et occupées dans divers hôpitaux, infirmeries, ou auprès de malades particuliers. Qu'il nous soit permis de remercier ici les maisons-mère dont la collaboration exacte et empressée nous a été de la plus grande utilité. S'il est arrivé parfois qu'elles ont bien accusé réception de l'ordre reçu, mais que les infirmières ne se sont trouvées à destination que plusieurs jours plus tard, ce sont des faits exceptionnels.

Contrôle

Le contrôle fut très difficile; on le comprendra aisément lorsqu'on saura qu'au plus fort de l'épidémie certains commandants d'unités ou certains médecins militaires s'adressèrent directement aux maisons-mère pour obtenir des sœurs. Malgré nos instructions précises, mais sous la pression impérieuse des circonstances, il fut quelquefois répondu à ces demandes sans que nous en ayons eu connaissance. Trop souvent aussi les maisons-mère étaient obligées de nous annoncer qu'un grand nombre de leurs infirmières sur lesquelles nous pensions précisément pouvoir compter, étaient tombées malades elles-mêmes. Dans ces derniers cas il n'y a qu'à s'incliner devant la fatalité, mais nous croyons devoir maintenir d'autre part le principe que la mobilisation de sœurs doit se faire exclusivement par la Croix-Rouge.

Nous avons fait la preuve que lorsque les demandes sont faites correctement, nous sommes à même de les satisfaire.

Le tableau qui suit donne les chiffres des sœurs mobilisées provenant des détachements d'infirmières, et qui ont fait du service auprès de la troupe ainsi que dans quelques hôpitaux civils :

| | |
|---|------------|
| Ecole de la Croix-Rouge, Lindenhof, Berne | 173 |
| Alliance suisse des gardes-malades, section de Berne | 12 |
| Ecole d'Infirmières de Zurich et section de Zurich de l'Alliance suisse des gardes-malades | 49 |
| Ecole de la Croix-Rouge, à Zurich | 47 |
| Maison de Diaconesses de Zurich-Neumuenster | 17 |
| La Source, Lausanne | 215 |
| Institution d'Ingenbohl | 32 |
| Maison de Diaconesses de S ^t -Loup | 11 |
| Institution de Baldegg | 65 |
| Ecole d'Infirmières Engeried, à Berne | 11 |
| Maison de Diaconesses Salem, à Berne | 37 |
| Maison de Diaconesses de Riehen | 23 |
| | <u>742</u> |

Les sœurs ont touché au début une solde de fr. 3 qui, par arrêté Solde en date du 25 novembre 1918, fut élevée à fr. 7 pendant l'épidémie. Les aides auxiliaires reçurent fr. 6 par jour.

Tous les rapports s'accordent à dire que ces infirmières ont non seulement compris la tâche difficile qu'elles eurent à remplir, mais qu'elles s'en sont acquittées avec zèle et avec beaucoup de dévouement. Plusieurs d'entre elles, surtout les plus jeunes, ont payé de leur vie l'abnégation dont elles ont fait preuve; elle sont au nombre de 69... Honneur à leur mémoire!

Les *Colonnes de la Croix-Rouge* ont aussi eu du travail pendant l'épidémie de grippe. Certaines autorités cantonales ou communales nous ont demandé l'autorisation de mobiliser les colonnes de leur région. Le Département militaire auquel nous avons transmis ces demandes s'étant déclaré d'accord, nous avons avisé les directions des colonnes que nous les laissions disposer de leur personnel en cas d'urgence. Toutes les colonnes ont profité de cette autorisation, spécialement lors de la seconde vague de grippe, et ont pu se rendre très utiles, surtout dans les hôpitaux de fortune.

Les Colonnes de
la Croix-Rouge

Les hommes n'ont pas seulement aidé à l'organisation de ces hôpitaux et aux transports des malades, mais ont été parfois des

infirmiers auxiliaires précieux. Les connaissances acquises par eux aux cours de samaritains ne leur ont pas été inutiles en cette occasion.

La solde qu'ils ont touchée de la part des communes qui les avaient mobilisés était la même que celle des troupes. Ici encore la grippe a fait des victimes, et nous avons à déplorer la mort de plusieurs membres de nos colonnes de transports. L'Assurance militaire s'est occupée de leurs familles.

Une tâche nouvelle et de nature spéciale fut dévolue à la Croix-Rouge lors de la création et pendant l'exploitation des



Réception d'invalides français à Lyon

Stations de convalescence

pour les militaires atteints de grippe. Grâce à la générosité de la Croix-Rouge américaine qui avait mis à la disposition du Conseil fédéral un demi-million de francs, il fut possible d'organiser ces établissements de convalescents de la grippe. Nos autorités ont pensé entrer dans les vues des donateurs en consacrant cette somme à l'amélioration de la santé des militaires affaiblis par l'épidémie, et elles remirent au médecin en chef de la Croix-Rouge le soin de mener à bien cette action de secours. Pour un grand nombre de nos soldats éprouvés par la grippe, ces séjours de convalescence furent une vraie

bénédictio. Il est juste d'ajouter que la Croix-Rouge suisse a dû parfaire — et largement — la somme qui a été si aimablement mise à notre disposition.

L'Oberland bernois fut choisi pour ces stations de convalescents, Hôtels et l'on fit des contrats avec plusieurs hôtels de la région (Adelboden 6, Bœnigen 2, Beatenberg 16, Spiez 2, Merligen 2 et Sigriswil 3; au total 31 hôtels).

En hâte les préparatifs nécessaires furent exécutés. Le médecin Organisation en chef de la Croix-Rouge remit le commandement de cette orga-



Invalides allemands à Lyon

nisation au capitaine Suter; celui-ci désigna dans chaque localité un officier convalescent comme chef de station. Chaque hôtel fut placé sous la surveillance d'un sous-officier « chef d'hôtel » auquel furent adjoint les hommes nécessaires au service intérieur. La comptabilité considérable d'une telle entreprise nécessita la nomination d'un quartier-maître; ce fut au début le lieutenant Schildknecht, plus tard le lieutenant Ryser. Dès le 21 octobre, le capitaine Suter fut remplacé par le capitaine Burri qui nous a rendu le grand service de rester à son poste jusqu'à la fermeture de la dernière de ces stations de convalescents.

Les chefs d'hôtel avaient à faire leur rapport quotidien au com-

mandant stationné au Beatenberg. Les commandants de stations transmettaient leurs rapports directement au médecin en chef de la Croix-Rouge, en indiquant le nombre de lits disponibles.

Ces renseignements passaient au médecin d'armée qui, d'après les places devenues libres, annonçait au médecin en chef de la Croix-Rouge le nombre de nouveaux convalescents à hospitaliser.

Au début, le service sanitaire fut assuré par les médecins civils des différentes localités. Lorsque le nombre des convalescents s'accrut, (en novembre plus de 700 étaient hospitalisés dans l'Oberland) il fut nécessaire de pourvoir chaque station d'un médecin spécial. Le travail de ces médecins fut d'autant plus considérable qu'à côté du traitement proprement dit ils eurent à examiner les nouveaux arrivants et à faire rapport sur l'état des sortants.

En général, le séjour prévu était de quinze jours; bien souvent cette durée fut prolongée car un grand nombre de malades présentaient des symptômes de fatigue cardiaque, de lassitude, de faiblesse générale, parfois aussi de pleurésie ou d'autres suites de la grippe.

L'exploitation ne se fit pas sans quelques difficultés: les hôteliers qui ne s'attendaient pas à une saison d'hiver pour leurs établissements, manquèrent de vivres et de combustible pour la cuisine et le chauffage. Après quelques pourparlers avec le Commissariat général des guerres et la Commission cantonale du combustible, il fut possible d'approvisionner normalement les stations. Le Commissariat put livrer les pommes de terre, les pâtes, les légumes secs et le café nécessaires, tandis que les marchands de combustible furent autorisés à fournir la houille. Toutes ces livraisons furent payées par la Croix-Rouge.

Dons Parmi les reconvaléscentés se trouvaient un très grand nombre de nécessiteux. Un comité de dames fut désigné pour s'occuper de leurs besoins et pour répartir équitablement le linge que nous mimes à leur disposition. Comme la population suisse nous fit parvenir de nombreux dons destinés à nos soldats convalescents, il nous fut permis de leur procurer quelques douceurs très appréciées; ce fut tout spécialement le cas pour un envoi de miel, cadeau des apiculteurs suisses, qui contribua au bien-être d'un grand nombre de soldats peu fortunés.

Liquidation

Les distractions ne manquèrent pas: des conférences avec projections, des causeries, des concerts avaient lieu fréquemment, ainsi que de petites excursions. A l'occasion de la fête de Noël tous les malades reçurent des présents. Dès la fin de décembre le nombre des hospi-

talisés diminua graduellement de sorte qu'il fut possible de fermer peu à peu les établissements. Ce fut le cas tout d'abord pour ceux d'Adelboden qui avaient servi aussi de stations pour officiers, puis de Bœnigen, dès le mois de septembre. Les hommes stationnés à Spiez furent dirigés sur Merligen et Sigriswil, puis ces stations furent fermées en janvier 1919. Le dernier malade quittait Beatenberg en date du 28 février.

Le nombre total de journées de convalescence atteignit 86,788.

Nous l'avons dit au début de ce chapitre: cette tâche était nouvelle pour nous; il s'agissait de concilier les exigences de la discipline militaire avec celles de l'hygiène. Nous pensons avoir agi dans l'intérêt des malades en sacrifiant quelque peu les premières en faveur des secondes. Sans doute avons-nous eu affaire avec des individus turbulents et indisciplinés, avec de l'ingratitude aussi, néanmoins c'est avec satisfaction que nous pouvons jeter un coup d'œil rétrospectif sur cette œuvre d'assistance qui a contribué pour sa part à calmer l'émotion soulevée par l'apparition de la grippe dans notre pays, et à rendre plus populaire notre Croix-Rouge nationale.

Les frais ont dépassé 600,000 francs, c'est dire que nous avons dû ajouter une forte somme au don reçu d'Amérique pour solder les dépenses occasionnées par ces stations de convalescence.

Après notre intervention en faveur des troupes atteintes de grippe, nous eûmes à nous occuper de la population civile qui ne fut réellement éprouvée par l'épidémie qu'un peu plus tard. Des appels de détresse nous parvinrent de toutes les régions de la Suisse; ce fut d'abord le cas de Chippis où la grippe avait éclaté avec une violence inouïe au milieu de la population ouvrière des usines d'aluminium. A Chippis ainsi que dans une série de villages valaisans, les médecins et les infirmières faisaient totalement défaut. Il nous fut possible d'envoyer dans ces localités le personnel nécessaire et de satisfaire aussi aux demandes provenant du Tessin, de Bodio et de Stabio en particulier, ainsi qu'à celles qui nous furent adressées de plusieurs communes des cantons de Vaud, Fribourg, Neuchâtel, Soleure, Berne, Lucerne, Zurich, Schaffhouse, St-Gall et des Grisons.

La direction des usines de Bodio nous a réservé une aimable surprise en nous faisant parvenir un don de fr. 10,000 comme témoignage de reconnaissance.

Débordés de demandes, le nombre des infirmières dont nous pouvions disposer étant bientôt devenu insuffisant, nous fûmes obligés

Assistance
volontaire

d'avoir recours au personnel auxiliaire. Dans les hôpitaux, des samaritaines avaient déjà remplacé une partie des sœurs mobilisées; des samaritains durent être réquisitionnés aussi pour compléter le personnel des hôpitaux militaires. Si, au moment de la mobilisation de 1914, le nombre des inscriptions d'aides volontaires avait dépassé 4000, celles qui — après cinq ans — restaient encore à disposition furent peu nombreuses. L'enthousiasme du début s'était évanoui, les listes établies jadis ne pouvaient plus être employées, aussi fallut-il adresser de nouveaux appels, soit par la Croix-Rouge, soit par l'entremise de l'Alliance des samaritains, mais le résultat n'a pas été conséquent.

Nous ne voulons blâmer personne, car les raisons valables abondent pour justifier l'abstention du personnel auxiliaire. Impossible par exemple de faire un reproche à des parents d'empêcher leur seule fille restée indemne de la grippe, de se mettre à la disposition des malades. Un grand nombre de samaritaines aussi étaient en service, occupées à des postes fixes qu'elles ne pouvaient abandonner.

Quand les demandes d'aides volontaires devinrent de plus en plus pressantes, quand il fut en quelque sorte de bon ton de répondre aux appels devenus impérieux, l'affluence des auxiliaires devint énorme. Nous ne pouvons donner des chiffres puisque la plupart des placements se firent soit par nos sections de la Croix-Rouge, soit par les sociétés de samaritains dans leurs rayons d'activité. Nous pouvons affirmer que ces aides ont été excessivement utiles, tout particulièrement les samaritaines qui avaient suivi les cours de soins aux malades institués par la Croix-Rouge suisse. Elles possédaient des notions suffisantes pour être des auxiliaires précieuses des infirmières professionnelles sous les ordres desquelles elles accomplissaient leur tâche.

Branches
gourmandes

Il est vrai que, dans la suite, une foule de personnes se sont occupées de soigner des malades, bien qu'elles n'eussent aucune des qualités nécessaires pour un tel service; parfois même étaient-elles de moralité douteuse. Nous avons eu à lutter contre ces éléments indésirables qui se sont glissés dans le nombre des personnes qualifiées. Si ces dernières se sont modestement retirées après avoir fait leur devoir, d'autres — et précisément les moins intéressantes — se sont subitement découvert des talents extraordinaires pour soigner les malades. Par leur mauvaise tenue, leur manque d'expérience, par le port de costumes fantaisistes, par leur façon de s'afficher, elles ont certainement fait du tort à la réputation de nos infirmières. Il est

particulièrement regrettable que ces indésirables ont jeté aussi un certain discrédit sur l'assistance auxiliaire en général. Mais nous devons protester contre une manière de généraliser et d'amplifier quelques expériences fâcheuses dues à ces éléments que nous pouvons considérer cependant comme des exceptions.

On pourrait se demander à cette occasion et en vue d'épidémies futures, si la Croix-Rouge ne ferait pas bien de se procurer un grand nombre de lits. Nous savons que dans bien des milieux on prétend que notre Croix-Rouge dispose de milliers de lits. Faisons remarquer cependant que leur conservation serait difficile parce qu'ils se détériorent facilement; nous pensons du reste qu'il serait facile, en cas de besoin, d'en réquisitionner en très grande quantité. Nous possédons un certain nombre de lits qui sont à disposition pour le cas d'épidémies.

C'est surtout le linge que nous eûmes à fournir, car les hôpitaux n'en avaient pas assez pour tous les soldats fiévreux hospitalisés, et, d'autre part, les troupes mobilisées à la hâte lors des troubles de grève n'avaient pas tout le linge de corps nécessaire. Par nos propres moyens nous n'aurions pas pu faire l'acquisition de telles quantités de linge; heureusement le Don national nous vint en aide par une allocation de fr. 400,000 qui furent totalement dépensés pour du linge en faveur des grippés.

On nous questionne parfois dans le but de savoir ce qu'il est advenu de tout le matériel fourni aux troupes ou à la population civile... Aujourd'hui encore nous ne sommes pas en mesure de donner une réponse satisfaisante. Il faut se rappeler que la pénurie était alors telle que le matériel passait d'un hôpital à l'autre sans que nous en fussions informés. Souvent aussi il y eut des mélanges avec des fournitures d'autre provenance. Malheur au matériel de nos sections qui n'était pas exactement marqué! Nous espérons cependant que le matériel restant, magasiné actuellement dans différents endroits, pourra être trié et restitué peu à peu. Quoiqu'il en soit, il faudra peut-être se contenter du fait que ce matériel réuni jadis pour soulager l'humanité souffrante, a été largement employé et qu'il a dès lors rempli le but auquel il avait été destiné.

Nous devons des remerciements à tous ceux qui nous sont venus en aide dans la livraison de tant d'objets qui faisaient totalement défaut en ces temps difficiles; notre reconnaissance s'adresse spécialement à nos sections qui, avec une louable promptitude, ont mis ce qu'elles ont pu à notre disposition.

Cette épidémie de grippe nous a clairement fait voir quel est le champ de l'activité future de la Croix-Rouge. Elle a renforcé en nous le désir de former un personnel infirmier toujours plus qualifié; elle nous a démontré aussi que notre population attend dans des circonstances pareilles l'aide de la Croix-Rouge sous la forme d'envoi de médecins, d'infirmières et de matériel.

Depuis que le fléau de la grippe s'est abattu sur notre pays, nous recevons continuellement des demandes concernant des sœurs; il semble de plus en plus que la Croix-Rouge soit considérée comme la station centrale de secours à laquelle on s'adresse en cas de crise. Pleinement d'accord avec cette conception de notre activité en temps de paix, et mûris par l'expérience, nous nous efforcerons toujours davantage de la justifier.

Activité internationale de la Croix-Rouge suisse.

En février 1915 le médecin en chef de la Croix-Rouge fut mandé auprès du conseiller fédéral Hoffmann qui lui demanda si la Croix-Rouge pourrait entreprendre le transport des prisonniers de guerre français et allemands grièvement blessés.

Nous nous sommes déclarés d'accord et disposés à supporter les frais des convois prévus, à l'exception des taxes de transports. Un arrêté du Conseil fédéral remit alors cette opération à la Croix-Rouge suisse, et dès ce moment commença notre intervention vis-à-vis de l'étranger, travail qui s'est poursuivi pendant cinq années.

Des pourparlers eurent lieu avec les représentants des États intéressés; dans ce but le médecin en chef de la Croix-Rouge se rendit à Constance où il eut pour la première fois une entrevue avec le délégué du Ministère de la guerre allemand, le major Polentz, avec lequel il entretint dans la suite les rapports les plus agréables. A Bellegarde, le chef de la Croix-Rouge s'entendit avec le médecin-inspecteur Lapasset dont l'aimable prévenance permit de hâter la conclusion des arrangements.

Les villes de Constance et de Lyon furent désignées comme stations d'échanges; les trains devaient traverser la Suisse de nuit, et le matériel roulant serait fourni par les chemins de fer fédéraux.

Les questions de douane et de passe-ports présentaient quelques difficultés. Le médecin en chef de la Croix-Rouge tenait à changer fréquemment son personnel afin de permettre à un grand nombre

de personnes de prêter leur concours aux transports et de faire ainsi de la propagande pour la Croix-Rouge en mettant beaucoup de Suisses en présence des horreurs de la guerre.

Comme il devenait difficile de fournir un tel nombre de passeports aux accompagnants de chaque convoi, il fut décidé d'en faire abstraction, et l'on voulut bien se contenter de la garantie donnée par le médecin en chef de la Croix-Rouge suisse. Les Etats intéressés renoncèrent de même à une inspection douanière, et c'est ainsi que nos membres de la Croix-Rouge furent les seuls qui n'eurent pas à



Invalides français à Constance

se plier aux diverses formalités qui donnèrent lieu à tant de difficultés au moment de passer les frontières pendant toute la durée de la guerre.

Il fallut alors organiser nos trains sanitaires en vue de transports de longue durée; l'expérience nous permit de réaliser peu à peu bien des améliorations, de sorte que nous sommes parvenus à donner à nos trains tout le confort désirable, ce qui fut d'autant plus apprécié qu'après l'armistice — alors que nos convois pénétrèrent bien avant dans l'intérieur de l'Allemagne et de la France — nos trains sanitaires furent notre patrie, parfois pendant plus d'une semaine.

Nous eûmes à transporter moins de blessés que d'invalides dont le traitement était en grande partie terminé; le service médical ne fut dès lors pas très conséquent, du reste — et pendant les premières années de la guerre — les blessés nous étaient généralement remis munis de pansements récents qui ne nécessitaient pas de revision. Il en fut autrement dans la suite: les pansements faisaient souvent défaut et devaient être appliqués par nos soins. Parmi les malades, les tuberculeux en période avancée de maladie devinrent beaucoup plus fréquents, nécessitant des soins spéciaux et mourant souvent pendant le trajet.

Outre les médecins, nos convois étaient accompagnés par des membres de nos colonnes de transports, parfois par des soldats du Service de santé; des infirmières de nos différentes écoles suisses de gardes-malades soignaient les malades alités; auprès des malades qui ne réclamaient pas de soins spéciaux et qui pouvaient être transportés assis, des samaritaines ou des dames de la Croix-Rouge purent rendre de grands services, tant pour faire la correspondance des prisonniers que la distribution de linge de corps, etc.

Cette division du travail a fait ses preuves et a attiré de nombreuses sympathies à notre Croix-Rouge nationale.

Une foule de volontaires cherchaient toujours à accompagner les trains; il s'en présentaient bien moins pour les travaux pénibles de nettoyage et de remise en état des wagons.

Le médecin en chef de la Croix-Rouge remit la direction du personnel féminin, de la cuisine et de l'arrangement intérieur des convois à M^{me} Bohny qui, avec sa collaboratrice dévouée M^{lle} Kraft, a fourni un travail épuisant pendant cinq ans.

A côté des remerciements qui nous sont parvenus excessivement nombreux de l'étranger, tous nos collaborateurs ont été largement récompensés pour leur travail par les témoignages touchants de gratitude provenant de tant de prisonniers auxquels nous étions heureux de pouvoir adresser dans leur propre langue quelques cordiales paroles de bienvenue au moment de les rendre à leur patrie.

Les trains étaient prêts. Les commissions médicales avaient fait leurs choix à Lyon et à Constance, de sorte que les deux trains vides — les premiers — purent quitter Weyermannshaus (gare des marchandises de Berne qui fut notre lieu de rétablissement) le 1^{er} mars 1915. L'un se rendit à Lyon, l'autre à Constance, sous la direction respective du médecin d'armée et du médecin en chef de

la Croix-Rouge. Nous primes 300 officiers et soldats français en gare de Constance, et, dans la nuit suivante, en croisant le train venant de France, nous assistâmes au spectacle inoubliable de ces deux convois se rencontrant aux acclamations pacifiques de tous les rapatriés.

Une réception enthousiaste attendait les Allemands à Constance, tandis qu'à Lyon, par égard pour la misère humaine amenée par notre train sanitaire, aucune manifestation n'eut lieu. Lorsqu'on apprit en France de quelle façon les rapatriés étaient reçus en Allemagne, des réceptions grandioses furent aussi organisées à Lyon. Quant à



La Direction des transports et ses hôtes à Côme

nous, Suisses, nous eûmes la satisfaction intime de pouvoir nous réjouir avec chacun.

Dès lors les transports se suivirent à intervalles irréguliers, parfois après avoir été longtemps suspendus. Cela dépendait de la situation militaire ou de difficultés nouvelles surgies entre belligérants. Souvent nous pûmes intervenir comme médiateurs, ou bien dûmes-nous réclamer énergiquement lorsqu'au dernier moment on nous faisait des difficultés pour la remise des prisonniers. Nos relations avec les autorités étrangères furent presque toujours excellentes et des plus cordiales. Comment aurait-il pu en être autrement, puisque nous ne leur réclamions rien, mais que notre intervention leur épargnait du personnel et du matériel et que nous étions toujours à leur disposition pour des transports.

L'intérêt que le peuple suisse ne cessa de témoigner aux convois fut considérable et toujours très cordial. Les gens faisaient des lieues pour voir passer un train en pleine nuit, et avaient ainsi le sentiment d'avoir témoigné leur sympathie aux malheureuses victimes de la guerre. Aux arrêts des convois, la joie de nos populations était parfois débordante; il fallut même stopper parce que la foule se tenait sur les rails. On nous remettait alors une telle quantité de cadeaux que nous en étions positivement submergés! Parfois il y eut des cris hostiles, des coups de sifflet, des pierres jetées, ou encore distribuait-on des cartes postales illustrées peu convenables ou des pamphlets, mais ces faits sont restés exceptionnels.

Si cet intérêt bienveillant a quelque peu diminué au cours des années, si les dons ont été moins conséquents dès le moment où la gêne économique se fit de plus en plus sentir dans notre pays, nous nous sommes toujours réjoui du dévouement de notre peuple à la cause des prisonniers de guerre, et les prisonniers eux-mêmes en étaient d'autant plus surpris qu'ils avaient été traités toujours plus parcimonieusement du fait des restrictions imposées partout.

Le bon exemple donné par la France, la Belgique et l'Allemagne fut imité dès novembre 1916 par l'Italie et par l'Autriche.

Des tractations menées par le médecin en chef de la Croix-Rouge avec des délégués italiens à Côme — le comte Frascara et le colonel Morsini — et à Buchs avec le Oberstabsarzt Kulka et baron de Rabl, représentants de la Croix-Rouge austro-hongroise, permirent de fixer les stations de Côme et de Monza, de Feldkirch et de Dornbirn comme lieux d'échange de prisonniers.

Il y eut dès lors un grand nombre de transports d'Autrichiens, de Bulgares, de Turcs, de Serbes, d'Anglais et d'Italiens.

Lorsque les Autrichiens se décidèrent à rendre leurs nombreux prisonniers italiens atteints légèrement de tuberculose pulmonaire, des convois de tuberculeux furent organisés. L'Italie fournit le train sanitaire qui prenait du personnel suisse à Chiasso, cherchait 350 phtisiques à Dornbirn, pour les remettre à Chiasso aux Italiens. Le ravitaillement nécessaire provenait d'Italie, et le chef d'ordinaire comme aussi l'intendant du train, italiens tous deux, furent autorisés d'accompagner les convois.

C'est ainsi que des milliers d'hommes ont pu, grâce à leur retour en temps utile dans le doux climat de leur patrie, recouvrer leur santé compromise, et ces trains de tuberculeux dont il a été peu

parlé, doivent certainement être considérés comme un des plus grands bienfaits de l'assistance aux prisonniers de guerre.

L'Allemagne avait fait le plan d'évacuer avec l'aide de la Croix-Rouge suisse les asiles d'aliénés du nord de la France et de la Belgique; il s'agissait de transporter à travers la Suisse quelque 3000 malheureux privés de leur raison. Les convois — de vrais asiles roulants — avaient été préparés, et du personnel suisse devait les accompagner de Constance jusqu'en France. Cette émigration d'un



Arrivée d'invalides allemands à Constance

nouveau genre, et qui intéressait vivement les psychiatres de notre pays, ne put se faire en suite de difficultés suscitées par les autorités militaires allemandes et françaises.

Nous avons cependant eu à transporter un grand nombre de soldats qui avaient perdu la raison et dont on ne connaissait souvent ni le nom ni le lieu d'origine. Par deux fois nous en avons convoyé des trains complets.

Après la cessation des hostilités commencèrent les transports de prisonniers des Etats alliés. Les malades et les invalides furent en partie cherchés par des trains sanitaires français, anglais, améri-

cains ou italiens, auxquels nous fournissions du personnel. Mais nos trains suisses ont fait aussi des voyages remplis d'aventures, à Munich, Stuttgart, Ingolstadt, etc., rapatriant des Français jusqu'à Héricourt et Poligny dans le Jura. Nous avons même transporté des évacués civils du nord de la France jusqu'au pied du Mont-Cenis et du St-Bernard.

Aucun accident sérieux à signaler, quoique nous ayons assisté fréquemment à des ruptures d'attelage et à des déraillements; aucun blessé.

Les trains doubles qui prirent à La Spezia des malades allemands amenés dans ce port italien par un navire-hôpital venant de Constantinople, offraient un spectacle curieux. Ce ne fut pas une tâche facile de soigner et de nourrir tous les rapatriés de ces convois. Nos peines ont trouvé une large compensation dans le voyage merveilleux le long de la Riviera.

Notre personnel touchait en général sa nourriture dans le wagon-cuisine; les prisonniers étaient ravitaillés en majeure partie par les soins de nos sections à Genève, Bienne, Zurich, Buchs, avec l'aide de nombreux comités de tous pays.

Lorsqu'enfin fut décidé l'internement en Suisse de prisonniers blessés, cette tâche fut remise au médecin d'armée et à la Croix-Rouge. En fait la Croix-Rouge n'eut à s'occuper que des transports pour la Suisse et hors de Suisse; le reste fut exécuté par le Service de santé. Nos internés n'étant pas très souffrants, purent voyager en wagons ordinaires, exceptionnellement il fallut des couchettes; par contre nous avons eu à faire un grand nombre de transports d'internés isolés, gravement malades, qui devaient être rapatriés.

L'activité du médecin en chef de la Croix-Rouge dans les commissions médicales fut une des conséquences des échanges de prisonniers et de l'internement en Suisse. Il a accompagné 10 commissions à Berlin, les a réparties en Allemagne, et a travaillé lui-même, deux mois, dans différents camps de prisonniers. Une autre fois il a visité les camps de prisonniers de l'Allemagne du Sud jusqu'à Metz, enfin il a fonctionné comme membre de la Commission médicale à Lyon.

Sur la demande de la Croix-Rouge italienne, il a visité des camps de prisonniers italiens en Autriche; l'offensive austro-allemande l'a empêché de faire une tournée analogue en Italie. Il a assisté comme expert aux nombreuses conférences qui ont eu lieu à Berne où les

questions d'échanges et d'internement ont été discutées par les Allemands, les Français, les Autrichiens et les Italiens. Souvent ces conférences ont été précédées d'entrevues de Croix-Rouge à Croix-Rouge dans les bureaux du médecin en chef de la Croix-Rouge suisse où il eut la satisfaction de présider — pour la première fois de la guerre — à des rencontres entre délégués de nations ennemies.

Organisation des trains.

Nos trains sanitaires étaient composés d'un nombre variable de wagons à couchettes (14 lits par wagon), de voitures ordinaires de I^e et II^e classe dont les sièges étaient recouverts de toile. Chaque train contenait la vaisselle suffisant à 40 personnes. Des tables volantes et quelques tabourets complétaient le mobilier.

Le wagon-cuisine comprenait un fourneau-potager, des armoires pour les provisions de route; il servait de réfectoire et de bureau. Enfin un fourgon contenait un frigorifique, la réserve des provisions et des conserves; il servait de réfectoire aux hommes des colonnes de la Croix-Rouge. Un wagon de I^e classe était réservé aux dames, aux médecins, aux invités du service diplomatique, aux autorités et aux officiers accompagnant les convois.

Nous avions place pour 300 à 350 prisonniers, mais il nous est arrivé d'en transporter jusqu'à 500. A chaque wagon étaient attribués une infirmière et un soldat.

A la station terminale il fallait nettoyer et remettre en état les voitures; ce travail devait se faire rapidement car on ne tardait pas à enwagonner de nouveaux prisonniers. Après deux voyages on procédait à un nettoyage minutieux, tandis qu'un autre train était mobilisé.

Les horaires et la marche des trains furent étudiés avec le chef d'exploitation des chemins de fer fédéraux, M. le colonel Stutz, et nos rapports avec les chemins de fer fédéraux ont toujours été des plus agréables grâce aux égards des deux parties intéressées. Nos convois marchaient à l'allure des express, ce qui a simplifié le ravitaillement et contribué à rendre les voyages plus courts.

Au moment où les convois italiens furent très fréquents, un de nos trains fut stationné à Arth-Goldau, plus tard à Zurich. Ici comme là les sociétés de samaritains et des dames bienveillantes nous ont prêté leur concours pour la remise en état des wagons.

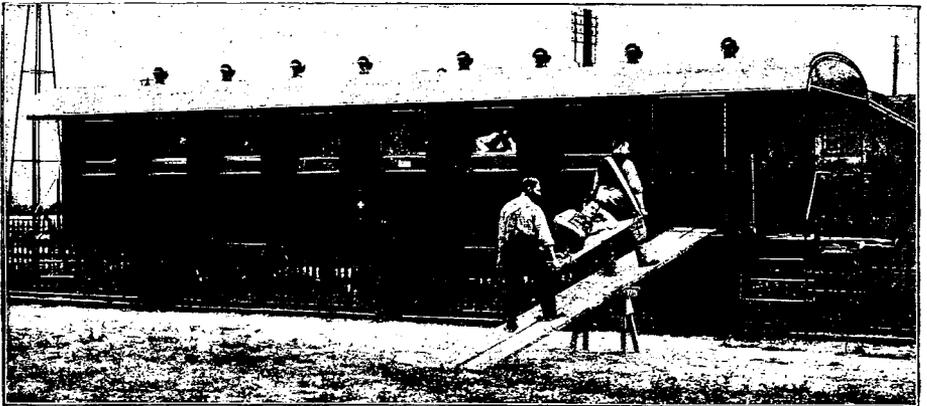
La Croix-Rouge étant une institution humanitaire et d'assistance

volontaire, nous avons considéré le service dans les trains comme une tâche d'honneur, aussi n'avons-nous payé qu'une solde minimale au personnel tandis que les dames n'en reçurent aucune.

Dans la suite, lorsqu'on institua la Section des transports du Département militaire, et lorsque celle-ci prit en mains l'organisation technique des convois, chaque train fut accompagné par un officier et un sous-officier, qui, payés par cette instance, touchèrent une solde bien plus élevée que nos médecins des grades les plus élevés.

Malgré cela, la Croix-Rouge a supporté pour les transports une dépense d'environ fr. 320,000.

Le nombre des prisonniers transportés se décompose comme suit:



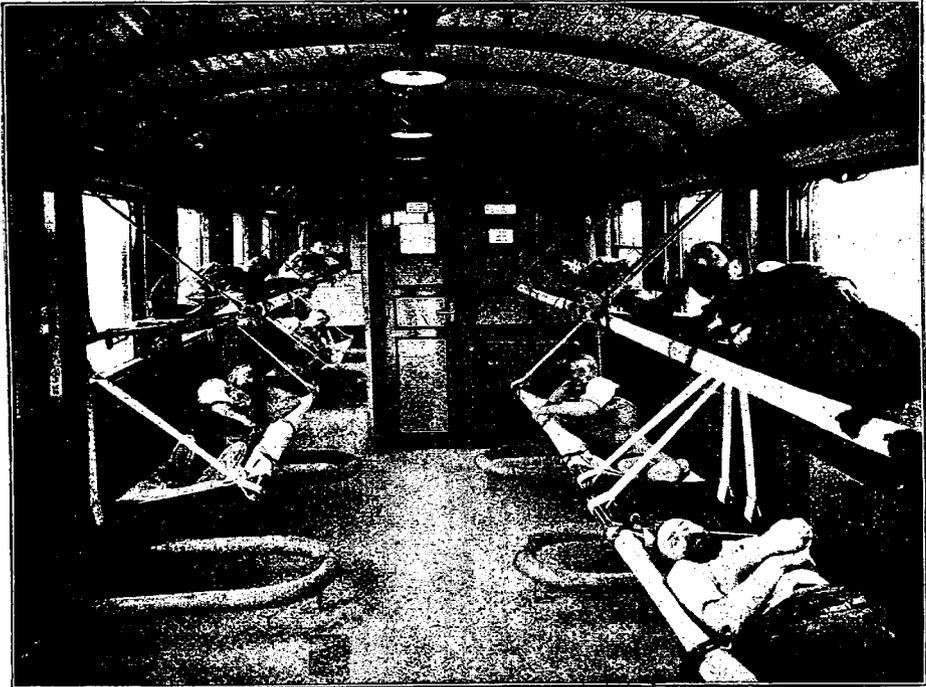
Wagon III^e classe arrangé pour transport des blessés — extérieur

| | |
|-----------------------------------|--------|
| Allemands | 16,780 |
| Français et Belges | 29,223 |
| » évacués civils | 700 |
| Autrichiens et Hongrois | 13,675 |
| Serbes | 3,209 |
| Italiens | 7,545 |
| » tuberculeux | 9,934 |
| Anglais | 406 |
| Bulgares | 63 |
| Turques | 45 |
| Américains | 13 |
| Portugais | 2 |
| Russes | 2 |
| Total | 81,377 |

parmi lesquels beaucoup d'officiers supérieurs.

Nombre de trains: 301.

Dans le cadre de notre activité internationale nous avons à mentionner aussi les recherches et les démarches multiples qu'il nous a été demandé de faire en faveur de disparus et de prisonniers. C'est une tâche que nous n'avons pas recherchée mais qui s'est imposée à nous et qui nous a procuré beaucoup de travail. De toutes parts nous avons reçu des demandes nombreuses que nous transmettions au Comité international à Genève, mieux organisé que nous grâce à



Wagon III^e classe arrangé pour transport des blessés — intérieur

l'Agence des prisonniers et qui a assumé une tâche énorme. Mais souvent les lettres qui nous étaient adressées insistaient pour obtenir notre intervention suisse.

Nous avons réussi, par nos démarches personnelles, à obtenir l'élargissement de bien des prisonniers, et ce fut notre grand bonheur de pouvoir — grâce aux relations personnelles nouées dans l'un et l'autre camp — rendre un père, un mari, un fils ou un frère à leurs familles éplorées. Combien de fois n'avons-nous pas regretté de ne pas pouvoir provoquer un plus grand nombre de ces revoirs!

Puis ce fut le temps où des supplications nous parvinrent de l'étranger en proie à la famine. Des délégations de la Croix-Rouge autrichienne vinrent nous exposer la misère effroyable en Autriche-Hongrie, et nous avons pu reconnaître par un examen sur place que les récits navrants qui nous avaient été faits répondaient bien à la triste réalité. Nous n'avons pas pu rester sourds à ces cris de détresse, et avons mis notre organisation à la disposition d'un comité de secours en faveur de Vienne, en décembre 1918.

La Croix-Rouge suisse s'est occupée de la collecte et de la distribution des dons: 50 wagons de denrées diverses ont été envoyés à Vienne par nos soins au début de 1919. Sans doute était-ce peu de chose en regard du dénuement complet d'une ville de plus de deux millions d'habitants, mais nous savons que notre intervention a permis à un grand nombre d'enfants d'échapper à la mort, et qu'elle a contribué à relever le moral d'une population déprimée. Les autorités viennoises nous ont même donné à entendre que c'est notre aide modeste qui a calmé les esprits et peut-être empêché une révolution. S'il en est ainsi, nous voulons être reconnaissants que la Croix-Rouge suisse ait pu intervenir.

Mais nous n'avons pas négligé pour cela les Suisses établis à l'étranger. Il fut un temps où ceux-ci n'avaient plus guère pour se nourrir que le contenu des paquets venant de Suisse. La baisse du change ne permit bientôt plus à un grand nombre de nos compatriotes de s'accorder ces envois indispensables, et leur cri de détresse a trouvé un écho dans leur patrie. Dès le mois de mars 1919 nous avons ouvert une souscription en faveur des Suisses nécessiteux à l'étranger, et grâce aux autorités compétentes, nous avons pu donner l'assurance aux donateurs que les paquets alimentaires destinés à nos compatriotes parviendraient intacts en leurs mains.

Cette collecte fructueuse a rapporté fr. 171,236.15 jusqu'à la fin de 1919, et son produit a été intégralement remis à l'Office d'assistance en faveur des Suisses nécessiteux à l'étranger.

Enfin la Croix-Rouge suisse s'est fait représenter dans le comité fondé en vue du placement des enfants autrichiens et dans le comité international de secours aux enfants, de sorte qu'elle a été en contact continu avec toutes les œuvres d'assistance.

La guerre est finie, mais hélas, les besoins augmentent sans cesse, de sorte que nous ne sommes point encore arrivés au terme de notre activité de secourisme.

Démobilisation.

Lors de la réunion des membres de la Direction, convoquée en janvier 1919, la démobilisation de la Croix-Rouge fut mise en discussion. Cette question s'imposait d'autant plus que la plus grande partie des troupes avaient déjà été licenciées à ce moment. On reconnut cependant qu'avec la cessation des hostilités les tâches de la Croix-Rouge n'étaient point terminées; il fallait s'attendre encore à des transports de blessés et des convois de prisonniers. Dès lors il parut opportun de maintenir en fonctions le médecin en chef de la Croix-Rouge.

De son côté, le chef de l'état-major général qui pouvait craindre des troubles à l'intérieur du pays, préférait aussi laisser les organes de la Croix-Rouge en état de mobilisation.

En date du 26 juin 1919, le Département militaire fédéral ordonnait enfin la démobilisation de la Croix-Rouge.

Réunis ce même jour, les membres de la Direction prenaient connaissance de cet ordre, et, après cinq années de travail assidu, le médecin en chef de la Croix-Rouge pouvait remettre ses pouvoirs entre les mains du Comité central. Celui-ci prit la décision de rester à la tête de l'institution jusqu'à la réunion prochaine d'une assemblée de délégués. Malgré cette manière de procéder, le médecin en chef de la Croix-Rouge ne devait pas encore renoncer à son activité militaire; attribué à la Section des transports, il continuait en cette qualité à liquider les questions concernant la Croix-Rouge. Il y eut en effet jusqu'à la fin de l'année 1919 des convois de blessés qui traversèrent la Suisse et que le médecin en chef de la Croix-Rouge eut à organiser et à diriger comme auparavant.

La suite immédiate de la démobilisation fut la reconstitution du Secrétariat général, organe du temps de paix. La place laissée vacante par la mort du D^r Sahli fut confiée au D^r Ischer jusque là adjoint au secrétariat, et le D^r de Marval fut nommé sous-secrétaire pour la Suisse romande.

La transmission officielle des pouvoirs n'eut lieu que le 29 juillet, lors de la réunion d'une assemblée extraordinaire de délégués qui, pour remplacer le colonel I. Iselin, président démissionnaire, nomma par acclamation le colonel Bohny. L'assemblée confirma dans leurs fonctions les autres membres de la Direction et désigna, pour remplacer MM. Iselin et de Marval sortant de charge, M. le D^r F. Morin à Colombier et M^{lle} Alice Favre à Genève.

Nous sommes arrivés au terme de notre rapport. On comprendra bien qu'avec la démobilisation officielle, toute l'activité de guerre de la Croix-Rouge suisse n'ait pas été suspendue. Une foule de questions attendaient encore leur solution: c'est ainsi que pendant toute l'année 1919 et la première moitié de 1920, la Croix-Rouge eut à s'occuper des transports de grands-blessés et de prisonniers traversant la Suisse, et qu'un grand nombre de tâches attendent leur liquidation complète et définitive.

Pour tout lecteur attentif, l'étude de ce rapport démontrera que les travaux de la Croix-Rouge suisse mobilisée ont été multiples et de nature très diverse. Il aura peut-être été surpris que cette activité, pour la Suisse elle-même, a été quelque peu inattendue; les tâches qui d'après les traditions de la Croix-Rouge devaient nous revenir, ne nous ont pas été attribuées, et ce sont celles auxquelles nous ne songions guère qu'il nous a fallu entreprendre.

Nous avons eu quelque peine à nous faire à l'idée de venir en aide à nos troupes en santé, et c'est poussés par la nécessité de faire quelque chose d'utile que nous nous sommes mis à ce travail! Jamais nous ne l'avons regretté; bien au contraire, nous avons été heureux de poursuivre ainsi une de nos tâches primordiales du temps de paix: la diffusion de saines notions d'hygiène. Aujourd'hui, plus d'un an après la fin de la guerre, nous voyons les sociétés de la Croix-Rouge de tous les pays orienter leur activité du côté de tâches pacifiques, et spécialement vers des œuvres qui — dès avant la guerre — avaient toute notre attention. C'est avec satisfaction que nous pouvons constater combien les expériences faites par nous au cours de la guerre, nous aident à poursuivre ce même but et nous engagent à persévérer dans cette même voie.

Si nous avons eu quelque déception au début, en voyant dévier notre activité normale vers d'autres buts, nous devons convenir que cette nouvelle orientation a été utile et nous a fait faire des expériences qui nous rendront certainement des services.

Mais d'autres conclusions s'imposent à notre attention: peu avant la mobilisation, la Croix-Rouge suisse avait adopté de nouveaux statuts, nous avons pu en apprécier les bons côtés et en voir les mauvais. Nous sommes en tout cas arrivés à la certitude qu'une militarisation absolue d'une œuvre d'assistance volontaire telle que la

Croix-Rouge, n'a pas toujours été favorable au développement et à l'activité de notre institution. Nous croyons devoir le répéter: l'assistance volontaire ne se laisse pas embrigader facilement dans des formations militaires, car la forme impérative ne convient pas à des œuvres basées sur la bonne volonté et sur l'aide exclusivement volontaire.

Nous aurons donc à revoir et à modifier nos statuts, ainsi que l'ont demandé plusieurs de nos sections, mais ce n'est qu'avec prudence et circonspection et après avoir pesé toutes les conséquences



Invalides allemands à Constance

des changements à faire que nous devons entreprendre cette revision.

Nombreuses ont été les expériences faites au sujet de la concentration de toutes les œuvres de secourisme. Dans le rapport que nous avons présenté sur notre collaboration lors de la guerre des Balkans en 1912-1913, nous déplorions déjà la dissémination des efforts de l'assistance volontaire. Il en a été de même pendant la grande guerre. On ne parviendra sans doute jamais à canaliser totalement les efforts et toutes les initiatives qui se font jour dans des occasions pareilles, il ne sera pas davantage possible d'endiguer l'activité des institutions charitables qui se fondent pour des buts semblables. Aussi longtemps qu'il y aura des aspirations individuelles et

spéciales, des intérêts unilatéraux — qui existent forcément partout, — il est à craindre que des actions parallèles ne surgissent, et celles-ci, malgré leur utilité ou leur but précis, entraveront une œuvre collective.

Ce n'est pas seulement en Suisse que l'on observe ce parallélisme; il s'est manifesté dans tous les pays, aujourd'hui plus que jamais. N'assistons-nous pas actuellement à une éclosion de manifestations diverses en faveur de l'humanité souffrante, soit pour parer à la famine, ou bien aux fléaux de toute nature qui se sont abattus avec la guerre sur des populations entières?

Ces entreprises généreuses souffrent de la multiplicité des efforts qui surgissent dans tous les Etats, parce que le public ne sait plus à quelle œuvre se vouer et que, sollicité de toutes parts, il se lasse de donner! Trop souvent aussi toutes ces collectes doivent servir à des intérêts personnels, au grand dommage des vrais nécessiteux qu'il faudrait pouvoir assister.

Malgré toutes ces difficultés, nous nous efforcerons à l'avenir de travailler dans le sens d'une centralisation, car c'est de cette unité d'action qu'on peut attendre le rendement maximum.

Les circonstances ont permis à la Croix-Rouge de venir en aide au peuple suisse; grâce à cette assistance nous pouvons enregistrer un succès sur lequel nous ne comptons point: l'institution de la Croix-Rouge est devenue beaucoup plus populaire depuis la guerre.

Il est hors de doute que notre population associe bien plus qu'auparavant le nom de la Croix-Rouge à toutes les actions de secourisme; nous le remarquons par le grand nombre de demandes de toute nature qui nous sont adressées. Nos autorités considéraient dès longtemps la Croix-Rouge suisse comme une centrale officielle de toutes les œuvres de secours et d'assistance, cette conception s'est maintenant étendue au peuple, et il s'agit d'ancrer ce sentiment dans l'esprit de nos populations.

Pour conserver à la Croix-Rouge cette place prépondérante, nous devons gagner des membres, recruter des adhérents, et chercher de nouvelles ressources. Aujourd'hui que la Croix-Rouge est plus connue que jamais en Suisse, le moment paraît favorable pour organiser une sérieuse propagande en faveur de notre institution patriotique.

Au delà des frontières de notre petite patrie, la Société suisse de la Croix-Rouge était sans doute peu connue jusqu'ici. En dehors de notre activité lors de la guerre des Boers, de la catastrophe de Messine ou du conflit balkanique, on n'avait sans doute guère parlé

de notre institution. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui. Nos interventions internationales — qu'il s'agisse du rapatriement d'invalides ou de prisonniers, du service de renseignements entre les prisonniers de guerre et leurs familles, des dons divers reçus par tant de malheureux grâce à la Croix-Rouge suisse — ont fait connaître notre œuvre dans tous les pays. Ce fait ne saurait que faciliter nos rapports avec les Croix-Rouges d'autres nations lorsqu'il s'agira d'entreprendre des tâches communes auxquelles nous participerons.

Tout le bien que la Croix-Rouge a pu faire en Suisse pendant la mobilisation, elle le doit à la générosité inlassable de notre population. Il nous serait doux de pouvoir remercier tous ceux qui nous ont aidé à accomplir notre tâche souvent difficile... Hélas, nous ne le pouvons, car ils sont trop nombreux tous ceux qui ont bien voulu, par leur travail, par leurs dons, par une collaboration intelligente et dévouée, contribuer à la réussite de notre activité. Sans leur dévouement, notre travail n'aurait pas porté tant de fruits.

C'est avec reconnaissance que nous songeons à toutes les institutions, aux autorités, aux maisons de commerce et aux particuliers auxquels la Croix-Rouge s'est adressée et auprès desquels elle a toujours reçu le meilleur accueil. En leur adressant l'expression de notre gratitude, nous osons espérer que leur bienveillant concours ne nous fera pas défaut à l'avenir, et que les expériences faites pendant les temps difficiles que nous venons de traverser nous seront utiles dorénavant et pendant une longue période de paix!

Extraits des comptes concernant la collecte de la Croix-Rouge suisse pendant la mobilisation, au 31 mai 1920

I. Recettes:

| | Fr. | Fr. |
|--|--------------|---------------------|
| Versements des sections (part de leur fortune) | | 43,281.15 |
| Produit de la collecte: | | |
| en Suisse | 1,818,323.06 | |
| à l'étranger | 273,322.95 | 2,091,646.01 |
| Contribution du Don des femmes suisses | | 50,000.— |
| Contribution du Don national | | 400,000.— |
| Contribution de la Croix-Rouge américaine pour frais occasionnés par l'épidémie de grippe | | 500,000.— |
| Prélèvement sur le Fonds américain | | 400,000.— |
| Divers, intérêts, ristournes, etc. | | 61,773.02 |
| Total des recettes | | <u>3,546,700.18</u> |

2. Dépenses:

| | Fr. | Fr. |
|---|-------------|----------------------|
| Allocation pour installation d'hôpitaux | | 3,600. — |
| Chemises, par les associations féminines | 55,031. 20 | |
| » » » fabriques | 83,500. 85 | 138,532. 05 |
| Chaussettes, par les associations féminines | 18,131. 50 | |
| » » » fabriques | 82,191. 05 | 100,322. 55 |
| Caleçons, par les association féminines | 19,201. 70 | |
| » » » fabriques | 374,115. 05 | 393,316. 75 |
| Camisoles | | 20,405. 45 |
| Mouchoirs, serviettes, caleçons de bain | | 40,833. 75 |
| Chaussures et pantoufles | | 11,444. 90 |
| Confection de chemises, caleçons, chaussettes, mitaines: | | |
| a) Laine à tricoter | 158,261. 70 | |
| b) Etoffes | 305,931. 30 | |
| c) Salaires, travail de maison | 172,661. 34 | 636,854. 34 |
| Colonnes de la Croix-Rouge: | | |
| a) Equipements personnels | 68,606. 27 | |
| b) Matériel des colonnes | 78,287. 40 | 146,893. 67 |
| Dépenses pour le personnel infirmier | | 4,255. 80 |
| Matériel d'hôpital et de soins aux malades, paillasses | | 36,311. — |
| Solde, salaires et traitements | | 50,228. 75 |
| Frais d'impression | | 4,734. 90 |
| Matériel de bureau et de service d'expédition | | 17,366. 13 |
| Frais de transports, ports, divers | | 12,947. — |
| Coût des dépôts de la Croix-Rouge | | 3,065. 65 |
| Epidémie de grippe | | 1,054,481. 13 |
| Rapatriement des invalides de guerre: | | |
| a) Transports d'invalides | 307,256. 29 | |
| b) Transports d'internés | 10,224. 31 | 317,480. 60 |
| Ristourne des contributions des sections | | 43,281. 15 |
| Divers (contributions en Suisse et à l'étranger, au Comité international de la Croix-Rouge, Frais de voyages, frais de banques, pertes sur le change, etc.) | | 35,383. 29 |
| Restitution au Fonds américain | | 287,963. 13 |
| Total des dépenses | | 3,359,701. 99 |
| En caisse au 31 mai 1920 | | 186,998. 19 |
| Total égal aux recettes | | <u>3,546,700. 18</u> |

Remarque: Un nombre des postes aux Dépenses ne sont pas encore bouclés. Les comptes définitifs ne pourront être présentés que lorsque tous les travaux de démobilisation seront terminés.

